



Assemblée générale

Cinquantième session

12^e séance plénière

Vendredi 29 septembre 1995, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de Dato'Seri M. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va d'abord entendre une déclaration du Premier Ministre de la Malaisie.

Dato'Seri M. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Malaisie, S. E. Dato'Seri M. Mahathir Mohamad, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mahathir (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, d'emblée, de vous féliciter, de votre élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite une présidence couronnée de succès. Il convient également de remercier votre distingué prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, qui a fait la preuve de ses qualités de chef durant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale se tient dans le cadre de calendriers chargés d'événements visant à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Certains d'entre nous en sommes arrivés à être préoccupés par ces célébrations. Nous devrions nous demander si ces activités sont simplement des événements médiatiques ou si elles peuvent réellement contribuer à une meilleure Organisation des Nations Unies. Est-ce que le point d'orgue du cinquantième anniversaire sera réduit à une réunion commémorative spéciale qui sera condensée dans une déclaration de bonnes intentions dont personne ne se préoccupe véritablement, ou devrions-nous résister à la tendance à la célébration, à dépenser des millions de dollars en galas et en réceptions et à faire l'éloge par de grands discours rhétoriques de l'anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies? Après tout, nous ne pouvons même pas répondre aux questions essentielles, à savoir où nous en sommes et ce qu'est l'Organisation des Nations Unies, bouc émissaire ou protagoniste sérieux et endurant.

Bien entendu, il est plus facile de soulever des questions que de trouver des réponses. Mais ces questions doivent être posées et elles méritent une réponse. Au cours de sa cinquantième année, le système des Nations Unies est exposé aux critiques, vu son incapacité de faire face à des questions politiques, économiques et sociales essentielles et décisives. Malgré les espoirs d'un ordre mondial juste suscités par la fin de la guerre froide, ce que nous constatons encore c'est que l'Organisation des Nations Unies danse sur la musique des grandes puissances, en bafouant

totalement les principes et les objectifs élevés qui ont présidé à sa création. Force nous sera de conclure que les intérêts nationaux étroits de quelques-uns représentent encore ce qui justifie l'existence de l'ONU. De même, le principe qui incite principalement les grandes puissances à agir, à savoir que ce dont elles ont besoin pour elles-mêmes doit influencer sur la façon dont elles traitent les besoins des autres est encore pleinement en vigueur, ce qui tourne en dérision l'interdépendance, la compassion sociale et la justice.

Ainsi, nous devons oublier la promesse d'une direction politique internationale qui puisse collectivement faire face à la myriade de questions qui se posent pour assurer une survie commune. La confrontation entre les États, les conflits au sein des États, les menaces économiques et militaires, les effets déshumanisants de la pauvreté sont autant de questions qui ont été accentuées plutôt qu'amoindries par la fin de la guerre froide. Les impulsions contradictoires de l'interdépendance et de l'isolationnisme sont aujourd'hui plus évidentes que jamais. Non seulement l'humanitarisme tarit rapidement, mais ce qu'il en reste est assujéti à une foule de conditions. L'Organisation des Nations Unies présente une image éclatée dont l'autorité morale ne tient qu'à un fil, malgré les succès importants qu'elle a remportés antérieurement dans le domaine important de la décolonisation puis de l'élimination de l'apartheid.

Les vainqueurs de 1945 se sont accrochés avec opiniâtreté aux leviers du pouvoir. Ils contrôlent les questions essentielles, exerçant influence et pouvoir de façon aussi crue que lorsqu'ils étaient des puissances coloniales. Seuls les masques ont changé. Les organisations multilatérales créées à la veille de la fin de la guerre étaient et sont encore structurées de façon à favoriser leurs intérêts économiques et la poursuite de leurs objectifs politiques stratégiques. Le Conseil de sécurité, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont simplement devenus des instruments de perpétuation du pouvoir. Il y a moins de six mois, nous avons été témoins de la façon dont l'ONU a été utilisée pour reconduire, de façon draconienne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Avant que l'encre n'ait séché, certaines des puissances nucléaires ont procédé à des essais de leurs armes diaboliques. Je poserai la question suivante : à quel titre certains pays peuvent-ils conserver éternellement des moyens de destruction massive? Il est temps que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent envers le désarmement nucléaire par une réduction programmée de leurs arsenaux nucléaires, dans le cadre d'un calendrier précis, en commençant par la cessation immédiate de tous les essais nucléaires, pour aboutir à leur élimination

complète. Bientôt, ce sera peut-être trop coûteux et trop tard.

Avec perversité, les grandes puissances, en plus de rivaliser pour la mise au point d'armes classiques de plus en plus destructrices, sont en compétition pour la vente d'armements. Et lorsque certains pays en développement achètent des armes, les médias contrôlés par l'Occident les accusent de s'adonner à la course aux armements!

Il semble que nous ayons hérité d'un monde dans lequel les considérations d'ordre moral n'ont aucun rôle réel à jouer ou dans lequel les actes de *realpolitik* n'ont pas de conséquences morales. On semble verser des larmes sur les tragédies humaines en Bosnie, au Rwanda, au Libéria, en Somalie et en Tchétchénie, mais beaucoup de gens semblent devenus insensibles aux horreurs qui scintillent sur nos écrans. La Charte, qui incarne l'idéalisme et les rêves qui avaient cours en 1945, est davantage violée que respectée. Comment les principes de la Charte sur le non-emploi de la force et l'illégitimité de revendiquer un territoire acquis par la force ont-ils aidé les Bosniaques? Quelle protection ou quel abri la Convention sur le génocide a-t-elle procuré à ceux qui ont été massacrés au Rwanda, en Bosnie, au Cambodge et en Tchétchénie? La leçon pour les peuples de ces pays est claire : aucun ordre international ou aucune norme internationale ne sera défendue à moins que les grandes puissances ne sentent que leurs intérêts vitaux sont menacés.

Les Nations Unies ont contribué aux propos ambigus exprimés en Bosnie, en insistant sur le fait que l'éthique n'a pas de place dans le maintien de la paix, car l'impartialité que devaient maintenir les forces de maintien de la paix impliquait qu'elles devaient s'abstenir de porter tout jugement de valeur sur cette situation. Je demande aux Nations Unies s'il peut y avoir une position neutre lorsqu'il s'agit de génocide et de nettoyage ethnique. Je demande au Secrétaire général des Nations Unies s'il est tenu de défendre les principes moraux de la Charte des Nations Unies ou s'il devrait plutôt consoler les mourants et les affligés en leur disant que d'autres, ailleurs, sont accablés par un destin encore pire.

Les Nations Unies n'ont-elles pas, dans un cadre plus général, un rôle de leader international à jouer? Manifestement, les grandes puissances n'ont pas réussi à faire preuve de leadership, se contentant d'agir dans la ligne de leurs intérêts politiques intérieurs ou nationaux. Elles continuent de rabâcher les notions de droits de l'homme et de sainteté de la vie humaine, tout en n'agissant que lorsqu'elles ne courent aucun risque.

De l'aveu général, il faut aussi faire partager le blâme à beaucoup d'entre nous dans le tiers monde. Certains parmi nous ont entraîné leurs peuples dans le désespoir et la misère. La fin du colonialisme semblait nous promettre la liberté et le développement. Pourtant, nombreux sont ceux qui ont succombé à la tentation des compensations matérielles, manquant ainsi à leur devoir de faire avancer les droits et le bien-être de notre propre peuple. Quand nous étions des colonies, la seule forme de gouvernement que nous connaissions était le colonialisme autoritaire. C'est trop d'attendre de certains d'entre nous que, sur le coup de minuit, ils deviennent soudainement démocratiques et désintéressés.

La menace d'un monde brutalisé n'a jamais été plus évidente que dans le programme serbe de nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine et dans les massacres au Rwanda. Pendant longtemps, les grandes puissances ont refusé d'adopter des mesures fermes contre les Serbes. Nous observons actuellement une certaine détermination tardive avec les bombardements de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les initiatives de négociation d'un règlement. Cependant, il faut faire preuve de prudence plutôt que de s'engager en toute hâte vers des solutions qui récompensent l'agression et le génocide. Il est possible que certains, à l'Ouest comme aux Nations Unies, aient espéré la défaite rapide de la Bosnie. Ils n'auraient alors pas eu à prendre de décision. Mais les Bosniaques ont refusé d'acquiescer. Au Rwanda, les contingents européens se sont retirés dès le début des massacres. Et en Somalie, l'incapacité de comprendre la situation a amené les victimes à combattre leurs sauveteurs onusiens.

Le Secrétariat des Nations Unies doit accepter une partie du blâme pour toutes ces brutalités. Au Rwanda, il s'est vraiment dérobé à son devoir, alors qu'en Bosnie, il a déployé une force de protection qui avait pour instructions de ne pas protéger les Bosniaques. Pourquoi alors l'appeler Force de protection des Nations Unies (FORPRONU)? Jusqu'à tout récemment, c'était un mystère. Cette force était là pour se protéger elle-même. Elle fait la différence entre maintenir la paix et faire respecter la paix. Mais s'il y a déjà une paix à maintenir, pourquoi a-t-on besoin de forces armées? Ces forces ne sont-elles pas déployées sur place justement en raison de la possibilité de rupture de cette paix? Dans ce cas, les forces doivent y mettre un terme, ce qui donne son sens au maintien de la paix. Pourtant, au contraire, lorsque la paix est rompue, les Nations Unies menacent de se retirer et d'abandonner les victimes à leur destin.

Heureusement, en Palestine, une autre situation critique historique, on continue de prendre des mesures en vue d'une paix durable. Ce processus de paix doit aboutir à une patrie palestinienne, un État viable vivant en paix avec ses voisins. Les tentatives d'affaiblir les dirigeants palestiniens actuels en sapant leur crédibilité ne peuvent avoir pour résultat qu'une recrudescence de l'extrémisme et un conflit intrapalestinien sanglant et prolongé qui débordera en Israël et ailleurs.

L'absence de leadership et d'engagement international est aussi évident dans le domaine du développement. La rhétorique du développement est de plus en plus dénuée de toute substance. Le Nord a renié ses engagements en matière d'aide au développement. Pourtant, l'intérêt pour la survie des insectes et de la flore est tel que le développement doit être arrêté sur la simple présomption qu'il pourrait mettre en danger quelques animaux et quelques plantes. Le fait de savoir que les mêmes espèces prolifèrent ailleurs est considéré comme sans objet. C'est pourquoi un cinquième de la population mondiale reste enlisé dans la pauvreté, car les riches et les puissants lui ont refusé toute aide au développement. Ces derniers se sont retirés dans leurs clubs régionaux et leurs quartiers confortables pour perpétuer des niveaux de consommation inadmissibles. Certains des pays du Sud ont essayé de s'en tirer d'eux-mêmes. Mais au moment où ils sont sur le point d'y arriver, on leur coupe l'herbe sous les pieds. Les privilèges du Système généralisé de préférences (SGP) leur sont retirés et leurs réalisations en matière de droits de l'homme, de démocratie et ainsi de suite sont passées à la loupe de façon à empêcher leur progrès.

Certains des pays qui ont le mieux réussi dans le Sud ont été poussés à se joindre aux riches et aux puissants afin qu'ils ne partagent pas avec leurs compatriotes le peu de force qu'ils ont.

L'engagement envers l'environnement ne devrait pas devenir une occasion de récriminer et de pointer le doigt. Qui plus est, il ne devrait pas être un moyen de désavantager le Sud. Le développement ne cause pas nécessairement des dommages irréparables à l'environnement. Forcer les pays en développement à demeurer sous-développés afin de préserver l'environnement pour les riches est de toute évidence injuste. Pourtant, c'est bien l'effet qu'auront les obstacles environnementaux placés sur la voie du Sud démuni, en appauvrissant les pauvres et en enrichissant les riches.

La pauvreté elle-même crée un environnement qui est aussi préjudiciable pour l'humanité que n'importe quelle autre forme de pollution écologique. Manifestement, nous avons besoin de déterminer nos priorités. Est-ce que nous allons maintenir les pauvres dans la pauvreté afin que les riches puissent jouir de l'environnement, ou est-ce que nous sacrifierons quelque peu l'environnement afin d'atténuer la pauvreté?

Nous, en Malaisie, acceptons le fait que le développement économique ne doit pas se faire aux dépens d'autres groupes ou des générations futures. La viabilité de l'environnement, l'égalité sociale et une culture permettant la satisfaction des besoins humains doivent remplacer la culture du matérialisme. La société de consommation occidentale, qui s'étend à travers le monde, exige une consommation sans cesse croissante pour maintenir la production et les profits en hausse continue. Pour cela, davantage de combustible est nécessaire, et le taux d'utilisation de combustibles fossiles au cours des récentes années est inquiétant. Et pourtant très peu est fait pour réduire le gaspillage d'une ressource en voie de disparition, alors que le développement des ressources renouvelables, telles que l'énergie hydraulique, fait face à toutes sortes d'objections. En s'industrialisant de façon progressive, la Malaisie a la capacité et les ressources pour concevoir et mettre en oeuvre un modèle de développement tenant compte des besoins et des valeurs culturelles des pays en développement sans imiter les défauts du modèle occidental. Nous demandons seulement que les participants à des croisades erronées restent chez eux. Ces émules contemporains des agitateurs communistes devraient plutôt se préoccuper de la consommation effrénée et des émissions de dioxyde de carbone dans leurs pays.

La désintégration sociale est un problème sérieux à mesure que la population mondiale devient plus urbanisée. L'attitude de l'Occident, qui cherche à imposer ses valeurs morales, n'est d'aucun secours à cet égard. Les institutions qui soudent la société sont à présent sapées. Lors du Sommet de Beijing sur les femmes, en dépit d'un consensus imaginé pour atténuer les souffrances des femmes, la quête insensée de liberté personnelle a franchi un nouveau pas portant atteinte aux traditions. Il semblerait que les gens ne peuvent être libres à moins d'être libres sexuellement, une liberté qui rejette les inhibitions des valeurs traditionnelles et religieuses du mariage et de la famille en tant qu'institutions sociales. La liberté sexuelle videra de son sens la fidélité tout comme elle rend le mariage anachronique. Le nouveau libéralisme s'étend à une nouvelle définition de la famille, qui est censée inclure des couples homosexuels, des femmes célibataires avec des enfants de père inconnu, des

groupes d'hommes et de femmes vivant ensemble sans partenaire stable, et de nombreuses autres combinaisons.

Si l'Occident souhaite être libéral et sexuellement libre, c'est son droit. Ce qui est incorrect, c'est sa tentative d'imposer sa moralité ou son manque de moralité au reste du monde, et à Beijing, c'est ce qu'il a essayé de faire. L'ONU ne doit pas se prêter à ce genre de mépris non démocratique pour les droits d'autrui.

Enfin, il y a eu beaucoup de débats sur la réforme des Nations Unies. Il est clair que cette dernière s'impose maintenant que l'ONU a dû s'accommoder pendant 50 ans du legs de la dernière guerre mondiale. Il est certain que les résultats de cette guerre ne peuvent se retrouver indéfiniment dans la structure et les procédures des Nations Unies. Il faut que cela prenne fin à un moment donné, et le cinquantième anniversaire constitue une bonne occasion pour enterrer les vestiges des folies du passé.

Vu que la démocratie semble avoir remplacé la religion en tant que foi, il est nécessaire qu'il y ait des réformes démocratiques aux Nations Unies. Certains des pays qui se considèrent comme infaillibles et comme ayant un statut permanent sont à présent devenus des pays de second rang. De nouveaux protagonistes sont apparus et méritent une reconnaissance. Une représentation plus équitable au Conseil de sécurité est un impératif. Cela signifie que les sièges permanents devraient être accordés aux régions, éventuellement en vertu d'un mécanisme régional.

Le pouvoir du veto devrait être supprimé. Le Conseil de sécurité ne doit en aucune manière être l'instrument d'un seul pays.

La réforme doit également toucher le financement des Nations Unies. Il est tout à fait inacceptable que des États Membres, en particulier les riches, laissent s'accumuler des arriérés en toute impunité et exercent pourtant des droits spéciaux et une influence particulière. Les règles de qualité de Membre doivent s'appliquer à tous. De nouvelles bases de contribution doivent être fixées, en tenant compte de l'état de richesse des Membres.

Diverses formules globales d'imposition, y compris des petits montants prélevés sur les frais de voyages par avion dans le monde, une taxe sur les mouvements de capitaux spéculatifs mondiaux, une taxe sur l'exploitation du patrimoine commun de l'humanité des fonds marins, et une taxe sur le commerce des armes de guerre, ont toutes été proposées. Parmi elles, la dernière, fondée sur le principe que celui qui tire parti des instruments de guerre doit contribuer

au maintien de la paix, mérite une attention et une adoption urgentes.

La réforme des Nations Unies exige aussi un nettoyage des écuries bureaucratiques d'Augias au Secrétariat. Le moral de la fonction publique internationale est au plus bas. Les excès doivent être éliminés, mais il ne faut pas que cela serve d'excuse pour ne pas verser les contributions ou pour choisir de se retirer.

Il est réconfortant de noter que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres institutions économiques des Nations Unies ont aujourd'hui reconnu que le fait de lier le commerce avec des questions non commerciales ne sert aucun objectif utile ni pour les pays développés, ni pour les pays en développement. Le chômage dans les pays développés ne découle pas du fait que dans les pays en développement les travailleurs travaillent durement pour compenser leur absence d'autres avantages compétitifs, mais est dû plutôt au gaspillage des nations développées, à leurs salaires élevés et à leurs prestations de chômage. Pourquoi veut-on que les travailleurs des pays développés soient disposés à travailler alors qu'ils sont payés pour être au chômage? Cela est un mystère, analogue à l'idée que les gens seraient heureux et productifs si les personnes efficaces étaient payées au même taux que les paresseux.

La réforme des institutions internationales doit inclure les organisations de Bretton Woods. Leurs énergies et ressources doivent être canalisées vers le combat contre la pollution causée par la pauvreté de par le monde. Les organisations de Bretton Woods doivent cesser d'agir comme des institutions collectant des dettes pour les puissants et les riches banquiers, qui, à leur tour, doivent apprendre à vivre selon les règles qu'ils ont créées eux-mêmes, c'est-à-dire en prenant des risques commerciaux qui vont de pair avec la recherche de profits. Un retour à leur mandat d'origine — la promotion d'un développement équilibré dans le cas de la Banque mondiale, et l'application d'une responsabilité monétaire et fiscale dans tous les pays, quel que soit leur statut dans l'économie mondiale — constitue la première priorité. La réforme doit inclure une réévaluation des modalités de conduite des affaires à la Banque et au Fonds monétaire, par le biais d'un réaligement et d'une réaffectation des quotas et des parts qui tiennent compte du changement de structure de l'économie mondiale. De nouvelles dispositions pour l'exercice du pouvoir doivent reconnaître la puissance croissante des économies qui commencent à voir le jour et qui contribuent actuellement à une part grandissante de la production mondiale, au commerce et aux mouvements de capitaux.

M. Moubarak (Liban), Vice-Président, assume la présidence.

Le fardeau de la dette pèse lourdement sur les épaules des pauvres. Ce fardeau doit être allégé, en particulier pour les nations les plus pauvres d'Afrique et d'Asie. La Malaisie espère que des mesures efficaces seront prises rapidement à cet effet et qu'elles tiendront compte des décisions adoptées à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale afin de trouver une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement.

Alors que les dettes bilatérales à l'égard des pays donateurs ont été reconsidérées et rééchelonnées au fil des ans — avec, toutefois, l'imposition de conditions humiliantes par le Club des créanciers de Paris —, les institutions multilatérales, et à leur tête la Banque mondiale, ont fermement refusé d'examiner une restructuration de ces dettes. La Banque mondiale continue d'augmenter ses profits et amasse des réserves qui, aujourd'hui, représentent plus de 16 milliards de dollars. Pourquoi ces réserves, constituées grâce aux paiements des pays en développement, ne sont-elles pas utilisées pour alléger l'ensemble de la dette? Et pourquoi permettons-nous à un ou deux pays d'empêcher, par leur intransigeance, l'émission de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international? Ces questions et d'autres doivent s'inscrire dans une réforme des institutions de Bretton Woods.

La conclusion de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation mondiale du commerce offrent une lueur d'espoir pour la régulation des relations commerciales. La Malaisie s'en félicite et accueille avec satisfaction les principes qui les sous-tendent. À cet égard, nous nous engageons à respecter les accords mutuellement convenus.

Malheureusement, les puissantes nations commerciales menacent, par des actions unilatérales, de saper les accords soigneusement négociés. La création délibérée de blocs commerciaux régionaux, l'introduction de l'encadrement du commerce, les tentatives d'assujettir au commerce les droits de l'homme, les considérations écologiques et les codes du travail constituent de graves menaces qui, si elles étaient mises à exécution, réduiraient l'espoir d'un environnement commercial libre. Nous nous opposons à de telles tentatives. Le nouveau protectionnisme ramènera le monde à une époque révolue où les guerres commerciales conduisaient à des affrontements militaires.

Enfin, d'autres menaces sont nées de l'avènement de l'ère de l'information. Les pays pauvres ont longtemps pâti des nouvelles tendances en provenance des médias

internationaux contrôlés par le monde développé. Aujourd'hui, le réseau informatique créé pour la propagation du savoir et de l'information est pollué par la diffusion irresponsable d'émission obscènes, dont certains tirent un profit lucratif.

La communauté mondiale doit trouver un moyen d'éliminer de telles obscénités et de faire en sorte que des mesures juridiques puissent être prises par les pays récepteurs à l'encontre des diffuseurs de tels programmes, émis, qui plus est, hors de leurs frontières. Les pays ainsi touchés devraient avoir la possibilité de traduire ces misérables devant leurs tribunaux. Après tout, nous connaissons de nombreux exemples où les lois de certains pays ont été appliquées extraterritorialement sans la moindre autorisation.

Nous apprécions, certes, la liberté d'information, mais, même en cette époque de liberté, nous ne pouvons permettre une totale dégradation des moeurs au profit exclusif des marchands de pornographie et d'obscénités.

En fin de compte, nous devons admettre que l'ONU est la seule organisation véritablement multinationale où la voix des petites nations peut se faire entendre. Nous appuyons l'ONU, mais nous devons redresser la tendance qu'on a d'en faire un instrument des riches et des puissants. L'ONU doit être attentive aux besoins de l'ensemble des peuples et des nations afin de servir l'humanité tout entière.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Malaisie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

Dato'Seri M. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le chef de la délégation de l'Uruguay, S. E. M. Jorge Pérez-Otermin, à qui je donne la parole.

M. Pérez-Otermin (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : En ce monde différent issu de la seconde guerre mondiale — plus global et plus interdépendant —, l'Uruguay tient à réaffirmer sa confiance dans le rôle vital joué par les Nations Unies dans le maintien de la paix et la solution des grands problèmes que connaît le monde, et à confirmer la validité des nobles principes consacrés dans la Charte, dont la force est aussi vive aujourd'hui qu'il y a 50 ans.

Tout au long de cette période, l'Uruguay a porté le message de son peuple et de son gouvernement devant l'Assemblée et les peuples et gouvernements des pays frères du monde entier. Ce message demeure inchangé, à savoir : notre conviction que la paix internationale ne peut seulement être instaurée que par le strict respect du droit international et le recours à des moyens pacifiques pour régler les conflits; notre certitude que seuls le régime démocratique et le respect scrupuleux des droits de l'homme peuvent assurer le plein épanouissement spirituel et matériel de l'être humaine; et notre confiance indéfectible en l'Organisation que l'Uruguay a contribué à créer, il y a un demi-siècle, et à laquelle nous avons apporté, et continuerons d'apporter, notre plus large appui.

Au fil des années, l'Uruguay a constamment observé ces principes, contribuant par ses initiatives et ses votes à consolider la paix et à assurer la prévalence de la primauté du droit et de la justice sur toute autre considération. Nous avons été les premiers à accepter, sans condition aucune, la juridiction contraignante de la Cour internationale de Justice. Nous adhérons à la plupart des instruments relatifs à la protection des droits de l'homme. Nous avons contribué, dès le départ, aux opérations de maintien de la paix et l'Uruguay est le Membre de l'Organisation qui fournit le contingent le plus important par rapport à sa population et la capacité de ses forces armées.

Des réalités nouvelles et des événements imprévus intervenus sur la scène internationale caractérisent le monde issu de la guerre froide; ainsi, les Nations Unies ont dû s'adapter à de nouvelles exigences. C'est cette adaptation constante aux circonstances extérieures, par une application imaginative de la Charte, qui a permis de maintenir vivante et active l'Organisation tout au long de son histoire et l'a empêchée de tomber en désuétude.

La communauté internationale doit faire face aujourd'hui à des situations sans précédent. L'intégrisme ethnique et religieux, le terrorisme international et le trafic de stupéfiants ne sont certes pas des phénomènes nouveaux, mais ils ont pris de terribles dimensions en raison de leur accès aux puissantes sources de financement et de l'utilisation d'armes de destruction massive.

La communauté internationale doit donc s'organiser de façon efficace pour les combattre, même sur le terrain de la technologie moderne. En outre, ces facteurs se conjuguent à de nouveaux phénomènes politiques, comme le démantèlement des États multinationaux qui a fait resurgir des rivalités séculaires ethniques et religieuses.

Ces faits, à l'instar de l'augmentation du nombre des Membres, dans leur grande majorité des pays en développement, et le nouveau rôle joué par certains États et régions, justifient une réforme de certains aspects institutionnels de l'Organisation.

Toute réforme de la Charte ou toute évolution constitutionnelle qui résulte de la pratique devra avoir pour effet d'augmenter l'efficacité de l'Organisation, en évitant à tout prix de tomber dans des formules qui restreignent sa capacité de réponse ou qui consacrent de nouvelles inégalités entre ses Membres.

L'Uruguay, précédemment, s'est prononcé en faveur d'une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, cherchant une plus grande démocratisation de cet organe vital pour la préservation de l'équilibre et de la paix mondiaux. Mais les changements devront faire en sorte que tout en recherchant une plus grande transparence et une plus grande représentativité de cet organe, ils n'affectent pas négativement son caractère opérationnel et son efficacité.

De toute façon, la nécessité de procéder à des réformes institutionnelles ne devrait pas nous conduire à attribuer les frustrations et les échecs de l'Organisation au fait que les instruments dont elle dispose pour remplir ses tâches ne sont pas adéquats. Du moment que la volonté politique des États s'est appliquée à résoudre les problèmes, l'Organisation a atteint ses objectifs, sans qu'il soit nécessaire de modifier sa structure ou son fonctionnement. Nos efforts de réforme, en conséquence, ne devraient pas nous écarter de notre devoir immédiat, qui consiste à faire face avec les moyens dont nous disposons actuellement, même s'ils sont imparfaits, aux graves conflits qui, en ce moment, affectent la paix internationale.

Nous devons mentionner, en premier lieu, celui qui touche les pays qui sont nés de l'ex-Yougoslavie. Pour certaines parties, il a été difficile de comprendre que si une solution négociée est difficile, une solution militaire est impossible. Entre-temps, les années passent, et le calvaire de la population civile, laquelle est devenue un objectif permanent des actions militaires et la victime de violentes manifestations d'intolérance raciale, continue. Ce qui caractérise cette tragédie, et l'explique d'une certaine manière, c'est que les résolutions des Nations Unies ne sont malheureusement pas appliquées par certaines des parties. Nous croyons que l'Organisation doit intensifier son action, en utilisant au maximum les mécanismes politiques et juridiques dont elle dispose avec la Charte, afin de persuader les gouvernements et les autorités directement ou indirectement

engagées dans un conflit de respecter et d'appliquer les décisions adoptées.

Il ne fait aucun doute que le chemin de la paix peut présenter des difficultés extraordinaires, mais il n'est jamais complètement impraticable, comme le montrent les négociations visant à mettre fin à l'épuisante crise du Moyen-Orient. Nous ne pouvons que féliciter chaleureusement ceux qui ont décidé de remplacer les armes par le dialogue constructif, et dire notre admiration pour l'intelligence avec laquelle lesdites négociations sont menées, et surtout pour l'obstination et l'inspiration avec lesquelles les parties s'efforcent de surmonter non seulement l'extrême complexité du problème, mais également l'opposition violente qui tente de saboter le processus de paix en ayant recours aux moyens les plus lâches et les plus inhumains. Les résultats sont encore loin d'être satisfaisants, mais ils sont loin d'être négligeables. La communauté internationale a le devoir d'encourager ces efforts.

Cette Assemblée générale peut y contribuer en évitant d'incorporer dans ses résolutions relatives à cette question un langage qui, s'il a été approprié par le passé, peut s'avérer irritant lorsqu'un véritable esprit de paix prévaut chez toutes les autorités concernées.

La mise en place de la deuxième phase de l'accord provisoire pour l'autonomie palestinienne est un autre jalon dans le processus de paix, que les parties en question encouragent avec la plus grande détermination. Après la signature de cet accord historique, à Washington, nous pouvons dire que nous nous sommes rapprochés de la paix définitive dans cette région tourmentée.

Il existe un élément commun dans toutes ces situations de conflit, un élément qui fait que ces situations se développent et qui les aggrave : il s'agit de la disponibilité et du perfectionnement des armes. La communauté internationale ne sera en mesure ni de prévenir les ruptures de la paix, ni d'éviter leurs conséquences démesurées en termes de pertes en vies humaines et de destruction, si des mesures concrètes ne sont pas adoptées pour réglementer la fabrication et le trafic des armes. Nous devons revitaliser les mécanismes qui ont été établis à cette fin, et créer, si nécessaire, de nouvelles instances de négociation afin d'obtenir des résultats concrets.

De nombreux pays en développement, comme l'Uruguay, ont approuvé, il y a quelques mois, la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en tant que mesure de consolidation du processus de désarmement progressif dans ce domaine. Nous l'avons

fait, convaincus de la bonne foi de ces puissances nucléaires qui présentaient des arguments en faveur de cette prorogation. Malheureusement, certaines puissances ont continué après cela de procéder à des essais nucléaires souterrains, ce qui a entraîné une perte de confiance de nos pays dans les instruments que nous signons, et a fait naître un sentiment de frustration et de perplexité.

Il y a quelques jours, à New York, préoccupés par la gravité de la situation provoquée par ces essais, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes signataires du Traité de Tlatelolco et les pays du Pacifique Sud signataires du Traité de Rarotonga, qui ont établi des zones exemptes d'armes nucléaires, ont condamné cette situation et ont réaffirmé la nécessité de mettre fin à tout type d'essais nucléaires, de façon à créer un climat favorable à la conclusion du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui est en cours de négociation à la Conférence du désarmement de Genève.

Quoique la fin de la guerre froide ait réduit la tension politique et le risque d'affrontement global, aujourd'hui se manifestent d'autres phénomènes plus insidieux, mais non moins dangereux pour la paix et le bien-être des nations, tels que le trafic des drogues et le terrorisme, et la combinaison mortelle des deux. L'Uruguay, où heureusement ces maux ne se sont pas manifestés sous leurs formes exacerbées, a participé et entend continuer à participer activement aux efforts de coopération visant à prévenir et à sanctionner lesdits phénomènes et les actes délictueux qui y sont associés, afin de pallier les effets contraires qui en découlent et, surtout, de s'attaquer aux causes sociales qui les engendrent. Nous appuyons la convocation d'une conférence mondiale sur les stupéfiants qui adoptera une optique intégrale du problème, y compris la consommation, la production et le trafic de stupéfiants, les délits qui y sont associés et les aspects sociaux et économiques.

Nous déployons également les plus grands efforts pour promouvoir la prise de mesures concrètes au niveau national, afin de contrecarrer et de combattre ce problème, qui risque de menacer notre coexistence pacifique et la stabilité de nos institutions.

Dans un autre ordre d'idées, depuis longtemps les facteurs qui nuisent à la croissance économique des pays en développement ont été identifiés et dénoncés; on a examiné leur nature, leurs causes et leurs effets, et on a discuté et proposé des formules pour résoudre lesdits problèmes, ou du moins pour atténuer les contrastes intolérables qui caractérisent le panorama économique contemporain.

Après tant d'années de discussion, la situation générale est inchangée, bien qu'on puisse signaler quelques cas isolés où l'on a créé des centres dynamiques de développement. La situation des secteurs les moins avancés de l'humanité, où règnent la pauvreté et ses séquelles — la faim, la maladie et l'analphabétisme — continue d'être alarmante, et le fait qu'elle se perpétue est une idée inacceptable.

Le processus de mondialisation de l'économie et l'ouverture économique qui s'effectue au niveau planétaire depuis quelques années ont favorisé les processus de modernisation de certains de nos systèmes de production. Malgré cela, le manque de stabilité des marchés financiers mondiaux menace en permanence nos économies. Le transfert de volumes importants de ressources financières en direction et en provenance de nos marchés rendent très volatiles les courants de capitaux dans le monde, ce qui suscite inquiétude et incertitude et menace les efforts déployés par nos peuples pour parvenir à la mise en place d'un modèle économique plus juste, mieux ordonné et plus stable.

Face à cette situation, il est nécessaire de concevoir de nouveaux mécanismes en vue de créer un système financier international plus stable et une sorte de mécanisme capable de déceler par avance les crises financières éventuelles qui n'impliquent pas de règlements qui freinent les courants de capitaux nécessaires à la croissance et à l'investissement.

Le Groupe des Sept a souligné la nécessité de moderniser le fonctionnement des institutions de Bretton Woods dans le domaine financier. Nos pays ont la volonté et le droit de participer à la recherche de stratégies de rechange pour modifier ces institutions, qui sont vitales pour une économie mondialisée comme elle l'est actuellement.

La création de l'Organisation mondiale du commerce a marqué l'aboutissement d'une des négociations les plus longues et les plus complexes de ces dernières années. C'est une nouvelle étape pour le commerce international et, si nous voulons qu'elle se traduise par une répartition plus équitable des bénéfices du commerce, il faudra que les États, en particulier ceux qui participent le plus au commerce, respectent les nouvelles règles du jeu. L'Uruguay espère que ces règles seront respectées, que les politiques protectionnistes disparaîtront — les subventions notamment — et que les obstacles qui s'opposent à la libéralisation et à la croissance du commerce international seront éliminés, notamment pour ce qui est du commerce des produits agricoles, comme cela a été convenu à la fin de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à Marrakech.

Nous savons que dans la conjoncture internationale actuelle notre développement sera en grande partie fonction de nos propres efforts. Nous accordons une grande importance à la coopération internationale pour le développement, mais nous savons que nos problèmes ne seront pas réglés par la seule aide extérieure. Aujourd'hui, le grand défi auquel nous faisons face, c'est la nécessité d'acquérir connaissances et savoir-faire et de pouvoir les appliquer au développement. Aujourd'hui, les seuls avantages comparatifs sont ceux qui découlent de la science et de la technique, et la compétitivité plus ou moins grande d'un pays dépendra de sa capacité à susciter, adapter et appliquer ses connaissances et son savoir-faire et de former en permanence sa population.

Dans ce contexte, les pays membres du Marché commun du Cône Sud, le MERCOSUR comme on l'appelle, savent que dans ce nouveau schéma mondial les processus d'intégration sont fondamentaux pour pouvoir concurrencer efficacement d'autres blocs économiques. Nous encourageons l'intégration dans le contexte d'une philosophie de régionalisme ouvert. Avec le MERCOSUR, nous ne prétendons pas créer une forteresse imprenable. Au contraire, dans notre souci de le consolider et de l'élargir, nous souhaitons favoriser les liens associatifs avec d'autres pays en recherchant des convergences qui respectent les caractéristiques particulières et les modalités de chacun d'entre eux.

De même, nous nous efforçons de resserrer les liens avec d'autres régions du monde en développement, et en particulier avec les autres pays de l'Atlantique Sud. L'Uruguay réaffirme à cet égard l'importance de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui a été proclamée solennellement par la résolution 41/11 du 27 octobre 1986. Nous en partageons pleinement les objectifs et nous estimons que la Zone est un important instrument pour accroître la coopération dans les domaines scientifique, politique, technique et culturel.

Nous sommes convaincus que la sécurité et le développement sont inséparables et interdépendants. Aussi, tout effort pour réaliser les objectifs de la Zone permettra de resserrer les liens de coopération entre les États d'Afrique et les États du Cône Sud de l'Amérique. Cet engagement est toujours plus manifeste dans l'appui qu'apportent les États de la Zone aux processus de paix en Angola et au Libéria et aux Accords de Bicesse et d'Abuja, respectivement.

Les problèmes mondiaux non réglés continuent de peser sur nos ordres du jour. Dans le domaine de la protection de l'environnement, nous avons pour nous une solida-

rité générale — qui résulte de ce que nous avons perçu clairement que ce qui est en jeu c'est le destin de tous et qu'il s'agit d'une tâche que nous devons exécuter en commun. Malheureusement, cette solidarité ne s'est pas encore manifestée sous forme de mesures concrètes et efficaces ayant une incidence véritable sur l'écologie. Le processus de détérioration physique de la planète continue de plus belle.

Montrant sa préoccupation à l'égard des questions écologiques et sa volonté de collaborer de manière efficace et tangible aux efforts de coopération de la communauté internationale, le Gouvernement uruguayen a proposé d'accueillir la deuxième réunion des parties contractantes à la Convention sur les changements climatiques, qui aura lieu dans notre pays au cours du deuxième semestre de 1996.

Pays côtier situé dans la partie méridionale de la planète, l'Uruguay est particulièrement sensible à certaines formes de dégradation de l'environnement, telles que l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques, ou encore la contamination et l'exploitation abusive des ressources de l'Atlantique Sud.

De l'avis de l'Uruguay, les résultats de la Conférence sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs sont des plus prometteurs. Il faut espérer que le projet de convention qui a été adopté sera signé sans délai et qu'il obtiendra rapidement les ratifications nécessaires à son entrée en vigueur, notamment de la part des pays qui pêchent les plus grandes quantités des espèces visées par la Convention. Dans ce contexte, l'Uruguay espère que la Convention de 1982 sur le droit de la mer, à laquelle notre pays est partie, sera ratifiée au plus vite par les pays qui ne l'ont pas encore fait. Tous les États ne peuvent que bénéficier de l'application générale du nouveau droit de la mer. Le mécanisme de protection et de préservation du milieu marin et le mécanisme de conservation et d'exploitation de ses ressources ne sont que deux des avantages découlant de son application universelle.

Enfin, l'Uruguay voudrait réaffirmer encore une fois qu'il s'oppose à l'application unilatérale par un État de mesures de caractère économique et commercial à l'encontre d'un autre État. Par conséquent, nous lançons un appel pour que l'on mette fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

J'achèverai en disant combien le Gouvernement de l'Uruguay se félicite de l'élection du Président à la tête des travaux de l'Assemblée générale en cette année du cinquan-

tenaire de l'Organisation. Nous le félicitons de la déclaration éloquente qu'il a faite lorsqu'il a pris ses fonctions. Nous partageons les vues qu'il a exprimées.

Nous sommes conscients de la situation financière dans laquelle se trouve l'Organisation, mais ne commettons pas l'erreur de croire que des économies doivent être faites en diminuant l'aide et la coopération en faveur du développement, le mot développement étant pris dans son sens le plus large. Pour chaque dollar que nous supprimons dans ce domaine, nous devons en consacrer deux aux opérations de la paix.

Si nous parlons en termes d'économie, disons-le alors clairement : il est moins coûteux d'éviter un conflit que de devoir le résoudre ensuite. Manifestement, il relève de la compétence principale de l'ONU de résoudre les conflits. Mais il est beaucoup plus important de les prévoir et de les éviter. Aucun prix ne saurait être assez élevé pour une vie humaine.

Je voudrais répéter que l'Uruguay, fidèle à sa tradition pacifiste et démocratique, continuera de participer à la tâche de l'édification d'un monde exempt de violence, de pauvreté et d'intolérance, monde dont ont rêvé, il y a 50 ans, les visionnaires qui ont créé cette Organisation.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S. E. M. Josef Zieleniec.

M. Zieleniec (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter M. Freitas do Amaral de son élection au prestigieux poste de Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Sa carrière éminente dans la politique portugaise nous garantit que son mandat sera pragmatique et fructueux, outre le fait qu'il présidera à une célébration. Je voudrais également remercier le Président sortant, l'Ambassadeur Amara Essy, pour l'excellent travail qu'il a accompli l'année passée.

Il est particulièrement de bon augure de prendre la parole à l'Assemblée générale cette semaine — un jour après la signature, à Washington, d'un accord volumineux, soigneusement rédigé et longuement débattu entre Israël et l'Autorité palestinienne portant sur la deuxième étape de l'autonomie palestinienne; et quelques jours après, la signature, ici à New York, d'un ensemble de principes additionnels, plus mince et beaucoup moins affirmatif et précis, pour la paix dans les États slaves du Sud qui, néanmoins,

nous l'espérons, représente la prochaine étape vers la paix dans cette région également.

Le 24 octobre, l'Organisation des Nations Unies célébrera son jubilé. Ce qui veut dire que les objectifs et les idéaux de cette Organisation, tels qu'énoncés dans la Charte, sont toujours valides et intéressent toujours au premier chef la communauté internationale. Cela nous remplit de joie, d'autant plus que la Tchécoslovaquie était l'un des pays fondateurs de l'Organisation.

La création de l'ONU a été le résultat logique des efforts de pays qui, ayant été frappés par la guerre la plus terrible dans les annales de l'humanité, voulaient assurer qu'une nouvelle Organisation préviendrait une répétition d'une semblable conflagration.

Assurer la paix mondiale n'a toutefois jamais été le seul objectif de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU représente une instance unique pour tous les pays, sans distinction, qui peuvent y présenter leurs opinions et poursuivre leurs intérêts internationaux dans tous les domaines qui les intéressent, y compris non seulement la sécurité et le désarmement, mais aussi le développement économique et social, la protection de l'environnement et d'autres questions particulièrement pressantes de nos jours, notamment le trafic des drogues et le terrorisme. L'ONU offre donc une instance où l'on peut trouver une solution aux problèmes mondiaux.

Les efforts déployés par l'ONU pour mettre en oeuvre les principes de sa Charte ont le plein appui de la République tchèque. M. Václav Havel, le Président de la République tchèque, soulignera sans le moindre doute l'importance que nous y attachons lorsqu'il prendra la parole à cette tribune le mois prochain. Cependant, compte tenu des changements qui se sont produits depuis la création de l'ONU, il est urgent d'adapter l'Organisation aux nouveaux défis, de la réformer complètement et d'en faire un instrument meilleur et plus efficace des relations internationales multilatérales.

La tâche la plus importante consiste à créer un système plus efficace et plus rentable. Il nous faut un système pratique qui, même avec des moyens limités, assurerait la sécurité mondiale, défendrait les droits de l'homme et contribuerait de façon plus efficace au développement dans les parties du monde les moins privilégiées. Il nous faut une Organisation qui, fondée sur le principe de l'universalité, sera ouverte à tous ceux qui sont disposés et prêts à participer à cette entreprise.

L'Organisation des Nations Unies ne peut dépenser un centime de plus sur des programmes qui font double emploi avec d'autres ou qui sont devenus inefficaces, voire inutiles. De nombreux programmes peuvent être regroupés, voire éliminés, sans effets négatifs pour leurs bénéficiaires. Le message est clair : plusieurs de nos gouvernements nationaux prennent des mesures de rentabilité et de contrôle des coûts, et l'ONU doit également adopter la même politique. Nous reconnaissons le rôle important que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) joue dans le processus de gestion des finances de l'ONU et l'importance du Bureau des services de contrôle interne, créé l'an dernier. Ces organes doivent contrôler encore plus strictement les dépenses de l'ONU.

La Charte des Nations Unies confie la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité. Dans ce rôle, le Conseil est irremplaçable. Il est perçu comme un organe homogène, efficient, transparent et alerte qui doit assurer une action rapide et efficace de l'ONU, là où elle est nécessaire, pour maintenir et rétablir la paix n'importe où dans le monde.

Même s'il est peut-être, actuellement, l'organisme fonctionnant de la façon la plus efficace, des améliorations sont encore possibles. Le Conseil doit insister davantage sur la diplomatie préventive, et il doit encore améliorer l'échange d'informations entre ses membres et les autres Membres de l'ONU, ainsi que sa coopération avec le Secrétariat. Une plus grande transparence dans les prises de décisions du Conseil de sécurité serait également souhaitable. Ce sont là des mesures que le Conseil peut rechercher par lui-même.

La restructuration du Conseil est une question plus vaste, qui requiert une attention particulière de notre part. Nous appuyons le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la réforme et de la restructuration du Conseil de sécurité, et nous nous attendons à ce que les propositions qui en résulteront soient effectivement mises en oeuvre. Le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil devrait passer à une vingtaine environ. Tout nombre beaucoup plus élevé affecterait son efficacité. Il devrait, dans la mesure du possible, inclure la représentation de toutes les régions, et le Groupe des États de l'Europe de l'Est devrait recevoir un siège supplémentaire. Nous nous opposons à toute nouvelle catégorie de membres au Conseil de sécurité. La participation d'un État au maintien de la paix mondiale et le respect de ses obligations financières vis-à-vis de l'ONU sont certains des critères qui devraient être considérés pour déterminer l'accroissement du nombre des membres perma-

nents. Nous sommes d'avis que l'Allemagne et le Japon sont des candidats appropriés, et préconisons une représentation plus large de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie.

En toute logique, les membres non permanents, notamment les petits États, ne peuvent jouer le même rôle que les membres permanents qui ont droit de veto. Les membres non permanents ont toutefois un rôle positif à jouer dans les activités du Conseil et dans la prise de décisions. Durant son mandat actuel au Conseil de sécurité, la République tchèque a contribué de façon constructive aux activités du Conseil. Notre orientation active reflète d'une part la place qu'occupe la République tchèque parmi les pays traditionnellement démocratiques, et d'autre part nos analyses et nos attitudes indépendantes, pour lesquelles nous ne sommes redevables à aucune autre puissance. Notre activité au sein du Conseil de sécurité a également montré, s'il le fallait, notre engagement et notre attachement non seulement à l'Europe, mais également à trouver des solutions à des conflits lointains qui, à première vue, ne semblent pas avoir d'incidence pour nous.

La République tchèque souhaite que le Conseil joue un rôle plus actif dans divers aspects de la gestion des conflits et examine, de façon plus approfondie, les causes de conflit. Un tel rôle, par exemple en matière de diplomatie préventive, serait de créer des conditions et un climat pour les parties à un différend leur permettant d'engager sincèrement et sérieusement des négociations, et, partant, de rétablir la stabilité et la paix dans les régions où la tension prévaut. Pour donner suite aux résultats des négociations, il faudra d'abord avoir recours aux principaux instruments que sont la consolidation active et complexe de la paix et le rétablissement de la paix. Nous ne partageons pas les évaluations négatives partiales faites par certains au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans certaines régions, le retour à la normale a pu être assuré précisément grâce aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, tandis que, dans d'autres régions, des situations tragiques se poursuivent sans relâche, malgré les meilleurs efforts des Nations Unies, y compris leur énorme contribution sur le plan financier ainsi qu'en matière de fourniture de matériel et d'envoi de personnel.

Compte tenu de son étendue, de sa profondeur et de ses conséquences, la crise dans l'ex-Yougoslavie s'avère l'un des conflits les plus graves et les plus tragiques de l'après-guerre en Europe. L'incapacité de l'Europe et de la communauté internationale en général de mettre un terme au conflit a sapé la confiance de l'opinion internationale dans un certain nombre d'institutions internationales. Les faibles-

ses qui existaient dans les dispositions de sécurité sont devenues apparentes, et le processus d'intégration européenne a été ralenti et est devenu plus complexe. Le conflit des Balkans est également souvent lié à la crise de l'ONU et au besoin perçu de créer un mécanisme de sécurité internationale plus efficace pour régler les conflits régionaux. De façon curieuse, la guerre dans l'ex-Yougoslavie pourrait donc aider, en fin de compte, à mettre au point un nouveau mécanisme de sécurité plus efficace.

Il semble que la communauté internationale n'était pas prête à faire face à ce conflit. Elle a sous-estimé la complexité du conflit et ses possibilités d'escalade. Sa durée et son caractère chronique sont dus au fait que les antagonistes ont des moyens militaires et stratégiques semblables, et, malgré les pressions internationales, ont refusé de négocier. Ils croient, bien à tort, qu'ils peuvent mieux atteindre leurs objectifs en luttant qu'en négociant et en signant un accord de paix. Les derniers événements indiquent qu'il est impossible de réaliser des progrès sensibles dans la recherche d'une solution aux conflits de ce type sans la détermination de la communauté internationale et sans combiner les pressions politiques fermes, les sanctions et l'utilisation appropriée de la force militaire. Mais ce qui est encore plus manifeste, c'est qu'une solution définitive, juste et durable ne pourra être obtenue que par des négociations pacifiques.

Le sort de la population civile innocente est au coeur de nos préoccupations. Les victimes du nettoyage ethnique, la tragédie encore passée sous silence vécue par les hommes et les jeunes garçons de Srebrenica et de Zepa, et l'exode des Serbes de Croatie de leur foyer traditionnel, tout cela suscite des craintes quant au sort des civils. Nous devrions aider à garantir le respect des droits de l'homme des civils de toutes les parties au conflit.

L'initiative des États-Unis concernant la Bosnie-Herzégovine ainsi que la Croatie vise à mettre en oeuvre un projet de paix commun des membres du Groupe de contact et d'autres parties intéressées. Cette initiative devrait être pleinement appuyée par la communauté internationale et présentée aux belligérants comme base de solution à la crise. La reconnaissance de facto de l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine par la République fédérative de Yougoslavie, et de la République Srpska par le Gouvernement de Sarajevo, ainsi que l'acceptation par les Serbes de Bosnie du plan du Groupe de contact divisant le territoire de la Bosnie-Herzégovine dans la proportion de 51 % contre 49 %, devrait certainement faciliter la prochaine phase de négociations de paix.

Le changement d'attitude de la partie serbe vis-à-vis des initiatives de paix de la communauté internationale, notamment vis-à-vis du dernier plan des États-Unis, confirme l'attitude plus coopérative de Belgrade pour trouver une solution pacifique acceptable à toutes les parties. Il s'agit assurément d'un élément positif. De la même façon, nous avons appuyé l'opération conjointe menée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et par l'Organisation des Nations Unies, même si nous étions conscients que les raids aériens ne sauraient être une solution au conflit. La coopération efficace entre l'ONU et l'OTAN pour mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité a montré que l'OTAN a un rôle très important à jouer dans la région.

Le règlement de la question de la Slavonie orientale devrait également figurer parmi nos efforts de paix en cours.

La République tchèque est prête à poursuivre sa participation active aux missions de paix dans l'ex-Yougoslavie, que ce soit sous les auspices des Nations Unies ou au titre d'accords régionaux conformément au Chapitre VIII de la Charte. Il va sans dire que la République tchèque continuera au mieux de sa capacité de prêter une assistance humanitaire et qu'elle a l'intention de participer à la reconstruction après la guerre des zones dévastées.

Il y a eu une augmentation sensible du nombre d'opérations de maintien de la paix depuis la fin de la guerre froide. Davantage d'opérations de maintien de la paix ont été lancées ces cinq dernières années que durant toute la période précédente de l'existence des Nations Unies. En 1995, on comptait 16 opérations de maintien de la paix, par rapport à huit en 1988, regroupant près de 70 000 personnes. Les dépenses ont quintuplé.

Cette question est inextricablement liée à la situation financière critique des Nations Unies. L'ONU accuse un déficit de quelque 4 milliards de dollars. La République tchèque appuie la réforme non seulement du financement des opérations de maintien de la paix, mais également de tout le système de financement des Nations Unies. Le système devrait être fondé sur des indicateurs économiques — produit national brut par habitant — et devrait correspondre à la capacité de paiement d'un pays donné. Je tiens à assurer l'Assemblée que la République tchèque a très à coeur d'assumer sa responsabilité.

Nous sommes prêts à payer notre part des charges, immédiatement et en totalité, dès que cette part aura été

calculée et que nous en aurons reçu la notification officielle du Secrétaire général.

Les autorités tchèques rédigent actuellement des dispositions législatives qui, si elles étaient adoptées, établiraient un cadre légal pour la participation de la République tchèque au système des forces en attente des Nations Unies. Le système devrait être aussi efficace que possible. De même, les initiatives visant à la mise en place d'unités de réaction rapide des Nations Unies basées sur ce système — y compris, par exemple, les récentes propositions canadiennes à cet effet — nous conviennent. La solution de tous les problèmes politiques, organisationnels et financiers prendra certes du temps, mais nous estimons qu'il s'agit d'une manière appropriée de traiter de la question critique du démarrage en temps voulu des opérations de maintien de la paix.

Nous espérons devenir très rapidement partie à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Nous partageons la charge des opérations de maintien de la paix en envoyant des troupes, des observateurs militaires et d'autres types de personnel, et par conséquent avons un intérêt marqué à renforcer leur statut et leur sécurité.

Le renforcement des régimes de non-prolifération des armes de destruction massive est une question prioritaire à l'ordre du jour des Nations Unies. Nous estimons, et les récentes découvertes horribles de la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq renforcent entre autres cette opinion, que le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle plus important dans ce domaine.

La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires conclue au début de l'année dans ce bâtiment même est un succès de dimension authentiquement historique. La préparation d'un accord sur une interdiction totale et complète des essais nucléaires est une tâche importante. Nous espérons que les négociations intensives de la Conférence de Genève sur le désarmement seront couronnées de succès en 1996. Qu'il me soit permis ici de faire une remarque : les essais nucléaires effectués en dépit de violentes protestations dans le monde ne contribuent pas à l'objectif de dénucléarisation globale.

Les espoirs d'une ratification rapide de la Convention de 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'utilisation et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction ne se sont pas encore concrétisés. Nous espérons cependant que la Convention entrera en vigueur en 1996.

Les régimes actuels de contrôle de l'exportation et de l'importation des matériaux, équipements et technologies à double usage sont également très utiles. Ils complètent ou prolongent les accords, conventions et traités internationaux concernant l'interdiction, l'élimination et la non-prolifération des armements, notamment ceux de destruction massive. Je pense ici aux activités du Groupe dit australien, du Groupe des fournisseurs nucléaires, du Régime de contrôle technologique des missiles, et du Nouveau forum, le nouvel accord multilatéral sur les contrôles des exportations.

L'importance des thèmes des conférences des Nations Unies qui ont eu lieu cette année — le Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, et la quatrième Conférence sur les femmes, à Beijing — ont attiré l'attention d'un large public, ce qui, en l'occurrence, était l'un des objectifs de leurs organisateurs. Alors que nous réfléchissons à ces conférences, évaluons leurs documents finals et examinons le sort des documents issus des conférences précédentes, nous songeons à l'avenir même de telles réunions.

Nonobstant toutes les attentes et tout l'enthousiasme qui les accompagnent, nous notons le désenchantement croissant qui pointe dès qu'une conférence est terminée et qu'il faut passer à la mise en oeuvre de ses conclusions. Il devient alors évident que d'importantes parties de leurs déclarations ne passent pas le test de l'épreuve pratique. On s'interroge alors : Est-ce que les efforts intensifs et les dépenses considérables consacrés à l'organisation de telles activités aboutissent aux résultats finals que nous escomptons tous? Nous ne sommes pas certains de pouvoir répondre affirmativement.

La République tchèque est candidate aux élections de cette année au Conseil économique et social. Les succès de notre transformation économique ont déjà suscité l'intérêt d'autres économies en transition. Et ils ont permis à la République tchèque de devenir un pays donateur naissant dans le dispositif de l'assistance économique.

Ce sont là quelques-uns des arguments que je présenterai à l'appui de notre candidature. Bien évidemment, nous sommes conscients que le Conseil a autant besoin de réforme et d'ajustement que d'autres éléments du système des Nations Unies, et peut-être même plus. Nous sommes prêts à offrir nos compétences analytiques pour la suggestion d'améliorations et pour appuyer les propositions raisonnables qui pourraient aboutir à de telles réformes.

J'aimerais me placer maintenant dans la perspective d'un autre poste élevé que j'occupe actuellement, celui de

Président du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe, pour ajouter quelques mots. Les Nations Unies et le Conseil de l'Europe présentent un certain nombre de points communs. Ces points communs devraient être analysés plus en détail aux fins d'éliminer les chevauchements entre organisations, de réduire les dépenses et de répartir nos ressources. Quelques idées concernant la coopération triangulaire entre les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe ont été récemment échangées à Strasbourg. Je suis pleinement convaincu que toute idée jugée utile sera examinée soigneusement et mise en application par nos organisations.

La République tchèque souhaite démontrer son souci permanent en matière de diplomatie multinationale et assumer son propre rôle dans l'administration des affaires du monde. Nous l'avons fait au Conseil de sécurité ces dernières années; nous le faisons en envoyant nos troupes, nos observateurs militaires et d'autres types de personnel dans des régions lointaines; et nous le faisons en offrant une assistance multilatérale et bilatérale. En nous attelant à la tâche, nous nous joignons aux autres pour faire entrer notre organisation dans le prochain millénaire et dans ses 50 prochaines années.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires extérieures de l'Inde, S. E. M. Pranab Mukherjee.

M. Mukherjee (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de féliciter M. Freitas do Amaral pour son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale, durant laquelle il guidera nos débats sur ce que devra être l'avenir des Nations Unies. J'aimerais également transmettre mes remerciements au Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Amara Essy, qui a, pour ainsi dire, labouré le terrain que le nouveau Président va ensemer.

Un cinquantième anniversaire est en quelque sorte un climatère, qui est habituellement — mais pas toujours — un événement joyeux. Dans l'Inde antique, c'était le moment dans la vie d'un homme où il était censé se retirer dans la forêt pour passer le reste de sa vie à contempler le passé et l'avenir, car nos ancêtres estimaient que tout ce qu'un homme pouvait faire d'utile, il l'avait déjà fait. Aucune mesure aussi draconienne n'est nécessaire pour l'ONU, notamment parce qu'elle a passé une grande partie de ses 50 premières années à méditer dans une jungle de béton. Et l'ombre des bois de Bretton se projette toujours sur elle. Je crois toutefois que, alors que nous célébrons à juste titre

la survie de l'ONU, nous devons évaluer ce qu'elle a fait et ce qu'elle doit maintenant faire. Le système des Nations Unies a remporté des succès remarquables en contribuant à vaincre le colonialisme et l'apartheid, en mettant en relief des questions sociales comme l'accès universel aux soins de santé et les droits des femmes, et en interdisant, au moyen de traités mondiaux non discriminatoires, deux des trois armes de destruction massive. Il s'agit là de succès considérables. Mais il s'en dégage une tendance très nette, à savoir que chaque fois que l'ONU a mené une action de principe en réponse aux besoins et aux priorités de la majorité de ses Membres, elle a connu le succès; lorsqu'elle a poursuivi ou qu'elle a cédé à des appels particuliers, elle a échoué.

Si nous devons définir les tâches à remplir par l'ONU aujourd'hui, quels seraient les principaux défis et tendances auxquels nous pourrions nous attendre à ce qu'elle s'y attaque? Le premier est l'économie internationale, transformée par les mouvements mondiaux du commerce, du capital et du travail, mue par des forces capables de briser des économies en développement, réglementée — pour autant qu'elle puisse l'être — dans des instances extérieures à l'ONU, qui se trouve ainsi marginalisée à ce stade absolument crucial de l'histoire contemporaine. Le deuxième est une ouverture des systèmes politiques, la démocratie devenant la norme de gouvernement national. L'ONU s'en félicite et exhorte les récalcitrants à s'y rallier, mais elle est elle-même minée par des systèmes et des institutions non démocratiques. Le troisième est le fléau de la guerre, s'effaçant de plus en plus souvent devant le fléau du terrorisme, qui, pour les pays le parrainant, est une guerre menée avec d'autres moyens. L'ONU, créée pour préserver les générations successives du fléau de la guerre, en fait fi, tout comme la Société des Nations, pour son plus grand malheur, a fait fi de la menace que représentait la xénophobie.

Ce sont des forces complexes et titanesques. Nous ne pouvons donc pas accepter, que ce soit en tant que description des faits ou que base politique, l'opinion selon laquelle tout cela signifiait que l'époque de la souveraineté absolue était révolue. La souveraineté n'a jamais été absolue. La plupart des Membres de l'ONU se sont joints à l'Organisation immédiatement après la fin de la domination coloniale, avec une économie en ruine et dans une situation de dépendance à l'égard de langues étrangères pour les communications, du capital impérial pour un soutien, et de donateurs pour leur survie. Ce n'est certainement pas sur cela que se fonde la souveraineté absolue. Une des grandes vertus de l'ONU a justement consisté à donner aux pays naissants un

espace leur permettant d'exercer une souveraineté si cruellement restreinte ailleurs. Ainsi, l'ONU ne doit pas affirmer un droit d'ingérence universel dans les affaires de ses Membres. La souveraineté ne peut être réduite qu'avec l'accord volontaire des États-nations qui acceptent des obligations non discriminatoires ou, dans des circonstances exceptionnelles, lorsque l'autorité de l'État s'est effondrée. L'ONU a pour tâche non pas d'affaiblir la souveraineté, mais bien de la favoriser dans un monde où les puissants ont encore accru leur domination et où les faibles sont de plus en plus écrasés. Nous ne devons jamais oublier que cette Assemblée rassemble nos pays unis. L'ONU se fonde sur l'engagement pris à son égard par des pays souverains.

Il existe clairement un énorme besoin d'action mondiale pour affronter des questions complexes n'ayant ni limites ni frontières territoriales. Cette tâche revient à l'ONU. Les pays en développement, qui représentent la majorité des Nations Unies, veulent clairement que l'ONU axe son attention sur les questions les plus immédiatement préoccupantes pour eux. Cela non seulement est équitable, mais ce serait aussi la démarche démocratique à adopter. Pour nous, la tâche la plus importante est celle du développement, et nous nous attendons à ce que lui soit attribuée la priorité absolue dans le cadre de l'ordre du jour international, à l'instar de ce qui caractérise nos ordres du jour nationaux. Hélas, ce n'est pas le cas. L'Agenda pour le développement ressemble malheureusement à une annexe. Pouvons-nous, durant la présente session, nous engager à honorer les engagements, librement négociés mais jamais mis en pratique, qui rendront possible le développement dans le Sud et feront du monde un lieu plus pacifique et meilleur pour nous tous?

Il est tout aussi important que l'ONU ait son mot à dire dans les décisions qui orientent l'économie internationale. Le Chapitre IX de la Charte lui a confié la tâche de promouvoir de meilleurs niveaux de vie, des solutions aux problèmes internationaux d'ordre économique, social, sanitaire et autre, et le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À l'instar de l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce accorde un poids égal aux votes de tous ses membres, mais il serait dommage qu'elle rompe les liens ténus entre l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'ONU, et qu'elle décide plutôt que les politiques économiques mondiales seront dorénavant coordonnées par elle, par la Banque mondiale et par le Fonds monétaire international, où le système de vote proportionnel étouffe la voix des pays en développement. En même temps, plusieurs études commandées de façon que leur publication coïncide avec cette session anniversaire prétendent que la Conférence des Na-

tions Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) n'est plus d'aucune utilité. Cela peut signifier soit que les problèmes — stratégies de développement, atténuation de la pauvreté, transferts de ressources et dette, et transfert de technologie — dont traite la CNUCED sont réglés, soit qu'ils sont maintenant sans objet. Aucune de ces deux hypothèses n'est exacte. Il s'agit encore de questions essentielles pour les pays en développement, et si l'ONU choisit de les négliger, cela ne permettra pas de satisfaire les besoins de ses États Membres.

L'ONU doit assumer la responsabilité de la supervision et de la coordination des politiques économiques mondiales que lui confère la Charte. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, des efforts ont été déployés pour lier le commerce à l'environnement et à des normes de travail. La Banque mondiale, dans son Rapport sur le développement de 1995, met en garde contre

«la prolifération des exigences protectionnistes, nombre d'entre elles se cachant derrière des exigences en faveur d'un commerce libre et de règles du jeu équitables».

S'il existe un souci véritable de protection de l'environnement et des intérêts de la main-d'oeuvre dans les pays en développement, pourquoi le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont-ils laissés de côté à cet égard? La réponse doit être qu'aucune disposition ne permet à ces organes de prendre les mesures de coercition et de représailles qui pourraient être adoptées en vertu du régime de sanctions de l'Organisation mondiale du commerce.

Toutefois, les pays industrialisés disent que les normes relatives à l'environnement et au travail doivent être harmonisées vers le haut, sinon les sociétés transnationales seront délocalisées vers les pays où les normes sont les plus basses. Cela bien entendu suppose que les sociétés transnationales exploitent les gens et ont des normes de comportement scandaleuses mais lorsque, dans les années 70 et 80, l'ONU a cherché à mettre au point un code de conduite pour les sociétés transnationales, on nous a dit que celles-ci étaient des modèles de vertu. Comment ces deux points de vue peuvent-ils se concilier?

L'ampleur du problème que posent ces forces économiques mondiales est énorme. Le commerce est le poumon de nos économies, mais le commerce transfrontière entre sociétés transnationales, représente un tiers du commerce mondial et près de 15 % du produit mondial national brut. Aucun pays en développement, ou groupe de pays en

développement, ne peut rivaliser avec cette puissance commerciale, accrue bien sûr par le poids énorme des flux financiers, qui peuvent favoriser ou briser la structure financière d'un pays.

Le troisième élément dans la trilogie de la mobilité dans l'économie internationale est la migration. À l'heure actuelle, 125 millions de personnes vivent à l'extérieur de leur pays, mais plus de la moitié se déplacent entre pays en développement; par conséquent, il ne s'agit pas seulement d'un problème pour le monde développé, comme on l'a si souvent dit à tort. Il est troublant, toutefois, de constater que ceux qui insistent sur des mouvements mondiaux de capitaux et de commerce libres et véritablement internationaux sont les mêmes qui insistent sur les restrictions imposées sur la circulation de la main-d'oeuvre. On présente des arguments économiques pour justifier ce fait, mais il y a également ceux qui disent que les migrations à grande échelle perturbent la manière dont une société s'identifie en tant qu'entité culturelle ou ethnique unifiée.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Il serait honnête de reconnaître que ces craintes sont racistes. L'Inde offre un modèle exemplaire de la façon dont ces craintes peuvent être surmontées. D'une part, au cours de la dernière décennie, plusieurs millions d'immigrants en situation irrégulière sont arrivés en Inde. Nous avons appris à nos dépens quelles sont les tensions politiques, économiques et sociales que cela entraîne. Toutefois, nous n'acceptons pas que les migrants en situation régulière soient discriminés sur une base raciale. Nous n'acceptons pas que l'idée de nation soit fondée sur la race pas plus que sur la religion ou sur tout autre attribut exclusif. Les vagues migratoires qui ont déferlé sur l'Inde ont fait de nous une société pluriethnique; nous avons été culturellement enrichis et non appauvris. Nous prions instamment la communauté internationale de ne pas laisser les forces de la xénophobie surgir à nouveau. La souveraineté n'a jamais été menacée par de nouveaux apports librement accueillis; en revanche, elle l'a été par les forces de l'intolérance raciste.

Cela m'amène naturellement à mentionner une autre force qui menace actuellement la souveraineté de tant de nations. Le terrorisme est la peste noire de notre époque et il a été rendu encore plus dangereux du fait de l'aura mystique dont l'entourent les médias. On dit parfois que le combattant de la liberté pour les uns est un terroriste pour les autres. Il s'agit là d'une logique spéieuse. En 1922, Mahatma Gandhi a suspendu pendant plusieurs années la lutte pour la liberté en Inde, parce que, lors d'un incident dans le petit village de Chauri Chaura, la foule avait brûlé

vifs quelques policiers. De l'avis de Ghandi, l'avis du plus exemplaire des combattants de la liberté, les moyens devaient sanctifier les fins.

Quelles fins pourraient justifier la barbarie qui consiste à prendre en otage, en Inde, un étranger innocent et à le décapiter de sang-froid? Des mercenaires étrangers ont fait subir ce sort au Norvégien Hans Christian Ostro, le mois dernier. Un empire de terreur s'édifie au moyen d'armes et de fonds transmis par-delà les frontières; ses fantassins sont issus du fanatisme, et ses dirigeants sont des hommes impitoyables et sans scrupules et, malheureusement, quelques femmes aussi.

Lors de chaque sommet tenu ces dernières années, que ce soit le sommet des pays non alignés, du Groupe des Sept, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ou encore du Commonwealth, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur détermination à vaincre toutes les formes de terrorisme. Toutefois, à l'Organisation des Nations Unies, où nous sommes tous représentés, nous avons été incapables de formuler les choses aussi clairement. Nous devons le faire lors de ce cinquantième anniversaire. Transiger avec le terrorisme maintenant serait aussi dangereux que d'avoir transigé avec la xénophobie dans les années 30 et se révélerait, en fin de compte, aussi destructeur pour la paix et la démocratie, car le terrorisme, comme je l'ai dit plus tôt, est une guerre par d'autres moyens. Qu'il s'agisse de violer l'intégrité territoriale d'un pays, comme en Inde, dans notre État de Jammu-et-Cachemire, ou de renverser des gouvernements dûment constitués, comme en Afghanistan, les actes des États qui encouragent le terrorisme sont, en fait, des actes de guerre.

Les démocraties, en tant que sociétés ouvertes, sont particulièrement vulnérables au terrorisme. L'ONU se félicite de la tendance mondiale qui a fait de la démocratie la norme de la conduite des affaires publiques, mais elle n'a rien fait pour défendre les démocraties contre l'extrémisme et d'autres menaces. Au lieu de cela, l'ONU se conforte dans les mantras qui proclament que la démocratie est le développement et que les démocraties ne font pas la guerre. C'est une façon habile de mettre tous les problèmes du monde dans le même panier et de dégager l'ONU de toute nouvelle responsabilité; autrement dit, il suffit d'établir la démocratie partout et, automatiquement, le développement et la paix suivront.

Les deux propositions sont historiquement fausses. Les démocraties qui se sont développées au cours des XIXe et XXe siècles ont soit supprimé les droits démocratiques jusqu'à ce qu'elles deviennent riches, ou se sont enrichies

grâce à l'exploitation impitoyable des colonies. Lorsque ces pays ont renoncé à leurs empires après la seconde guerre mondiale, la démocratie s'est transformée en développement, uniquement en Europe, grâce aux mesures généreuses et uniques en leur genre du Plan Marshall. Le mythe selon lequel les démocraties ne font pas la guerre est mis à mal par l'histoire de la domination coloniale et de ses guerres, qui ont abouti à la conflagration de la première guerre mondiale. L'ONU, par conséquent, devrait considérer ces propositions comme des objectifs, et non comme des hypothèses de base. La démocratie devrait conduire au développement; les démocraties devraient être pacifiques.

Je voudrais aborder brièvement deux autres questions de portée mondiale qui ont une incidence sur nos vies — le désarmement et les droits de l'homme. Après Hiroshima et Nagasaki, Mahatma Gandhi a dit que l'utilisation de la bombe atomique pour anéantir massivement des hommes, des femmes et des enfants était l'application la plus diabolique de la science. Par conséquent, nous avons constaté avec consternation qu'au lieu de s'écarter de la voie menant à la destruction nucléaire, les États dotés de l'arme nucléaire poursuivaient leur route de manière de plus en plus accélérée. À mesure qu'ils accéléraient, l'Inde essayait en vain d'y mettre un frein. En 1954, nous avons demandé qu'il soit mis fin aux essais nucléaires. En 1965, nous avons proposé des principes pour un traité sur la non-prolifération. En 1982, nous avons lancé un appel en faveur d'une convention d'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires et la cessation de la production de matière fissile pour la fabrication d'armes nucléaires. En 1988, nous avons proposé à l'ONU un plan d'action global en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Notre but, partagé, il me semble, par la plupart de ceux qui sont ici présents, est un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés de l'arme nucléaire prétendent partager cet objectif mais leur but actuel est de conserver ces armes, tout en veillant à ce que les autres ne la possèdent pas.

Cette logique est difficile à comprendre. On ne peut soutenir que la sécurité de quelques pays dépend du fait qu'ils possèdent des armes nucléaires et que celle des autres repose sur le fait qu'ils n'en possèdent pas. Ce qui fait du Traité de non-prolifération (TNP) un document aussi pernicieux, c'est qu'il légitime cet illogisme et que, maintenant qu'il a été rendu permanent, il consacre à jamais la possession d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires, qui fait que l'objectif du désarmement nucléaire mondial est d'autant plus difficile à atteindre.

Il est utile de rappeler que lorsque l'Inde et d'autres pays en développement ont proposé le TNP, on envisageait alors un équilibre mondial des responsabilités. Ceux qui ne disposaient pas d'armes nucléaires ne devaient pas chercher à les acquérir; ceux qui en étaient dotés ne devaient pas essayer de les perfectionner, ou de les développer, ou d'augmenter leurs arsenaux. Cet équilibre n'a jamais été respecté; par conséquent, 25 ans après la signature du TNP le monde est un endroit beaucoup plus dangereux en raison de la prolifération des armes nucléaires dans les arsenaux des États dotés d'armes nucléaires.

Si je fais cet historique, c'est pour rappeler que, il y a deux ans, la communauté internationale est enfin convenue de négocier un traité d'interdiction complète des essais. Nous sommes satisfaits que les négociations soient en cours, mais nous notons également que les États dotés d'armes nucléaires ne sont convenus d'un traité d'interdiction complète des essais qu'après avoir acquis la technologie pour mettre au point et perfectionner leurs arsenaux sans avoir à procéder à des essais. À notre avis, le traité d'interdiction complète des essais doit faire partie intégrante du processus de désarmement nucléaire. La mise au point de nouvelles ogives ou le perfectionnement d'ogives existantes après la mise en place d'un traité d'interdiction complète, en utilisant des technologies novatrices, serait aussi contraire à l'esprit du traité d'interdiction complète que le TNP l'est à l'esprit de la non-prolifération. Le traité d'interdiction complète des essais doit inclure un engagement contraignant pour la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à prendre de nouvelles mesures selon un calendrier convenu pour la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'existence même des armes nucléaires pose une menace à la paix et à la sécurité. Seul le désarmement nucléaire global peut garantir qu'il n'y aura jamais de guerre nucléaire. Par conséquent, malgré la légitimation déplorable des armes nucléaires par la prorogation indéfinie du TNP, l'Inde continuera à travailler avec les pays qui partagent sa position à l'élimination rapide de toutes les armes nucléaires. Nous espérons que, pendant cette session, l'Assemblée fixera des dates fermes pour la tenue de la quatrième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, en 1997.

Les droits de l'homme ont toujours été une préoccupation des Nations Unies, mais la protection et la promotion de ces droits dans chaque pays sont la responsabilité première du gouvernement concerné. L'universalité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme sont, quant à elles, indiscutables. C'est précisément pourquoi le système

des Nations Unies ne peut promouvoir et protéger les droits de l'homme en priorisant unilatéralement les libertés individuelles ou la multiplication de mécanismes inopportuns, ou en détournant des fonds alloués aux activités de développement au profit d'activités en matière de droits de l'homme. Les priorités des nations seront différentes. Les Nations Unies doivent équilibrer la promotion de tous les droits de l'homme — civils, culturels, économiques, politiques et sociaux —, préserver et propager les valeurs de toutes les sociétés et encourager la tolérance pour la diversité et l'interaction interculturelle. La politisation de l'ordre du jour des droits de l'homme et son utilisation pour cibler des pays ne sont pas souhaitables.

Les Nations Unies ne pourront jouer un rôle efficace et satisfaisant quant à ces questions mondiales que si leur fonctionnement devient plus démocratique. Les pays en développement s'aperçoivent qu'il est difficile de s'identifier aux ordres du jour et aux priorités des Nations Unies; ils pensent qu'ils représentent à l'heure actuelle le privilège d'une minorité plutôt que les intérêts de la majorité. Si la majorité de leurs Membres deviennent désenchantés, quel rôle pourront alors jouer les Nations Unies? Pour que les Nations Unies deviennent plus efficaces, il faut insuffler une nouvelle vie à l'Assemblée générale et communiquer cette même vitalité aux autres organes du système. La légitimité et l'efficacité du Conseil de sécurité doivent être rehaussées. Un accroissement du nombre des membres permanents et non permanents est indispensable pour que le Conseil devienne un organe vraiment représentatif agissant au nom des Membres des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Les membres du Mouvement des pays non alignés ont présenté une proposition globale pour la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité. L'Inde estime que, pour vraiment refléter l'augmentation du nombre de Membres des Nations Unies, des pays en développement doivent recevoir le statut de membres permanents. Les nouveaux membres permanents devraient être choisis selon des critères objectifs, et non pas de façon arbitraire. Dans la Société des Nations, il a été soutenu qu'un pays avait un droit spécial d'adhésion au Conseil suprême. Lorsque cela a été imposé, un ou deux des autres aspirants ont démissionné de la SDN, marquant ainsi le début de son déclin. Nous ne devrions pas répéter cette tragédie. Selon des critères objectifs, certains pays se qualifient manifestement pour l'obtention du statut de membre permanent. Nous croyons que l'Inde en fait partie.

Ces dernières années, les Nations Unies se sont consacrées presque entièrement au maintien de la paix, ce qui est

certes important, mais n'est pas pour autant la question prédominante de notre époque. Elles sont jugées, naturellement, en fonction de leurs réalisations à cet égard. Il y a eu des succès et des échecs, et les uns et les autres commandent une introspection. L'Inde croit que les opérations de maintien de la paix doivent être basées sur les principes qui ont évolué au cours des 50 dernières années. Les opérations guidées par ces principes ont généralement bien marché. Lorsque ceux-ci ont été ignorés, les échecs ont été fréquents. Au cours de l'année écoulée, cette vérité est devenue largement acceptée, et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est en train d'essayer de collationner ces principes. Il serait souhaitable que la cinquantième session de l'Assemblée générale s'entende à leur sujet. L'Inde contribuera à ces travaux.

L'Inde a appuyé systématiquement les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Les troupes indiennes ont participé à toutes les principales opérations de maintien de la paix, du Congo au Cambodge, de la Somalie au Mozambique. Nous participons actuellement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda, en Angola, en Haïti, au Libéria et au Koweït. Nous avons également offert un contingent au dispositif d'intervention rapide des Nations Unies. L'Inde continuera à contribuer aux initiatives des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour que les Nations Unies jouent le rôle principal sur la scène mondiale, il faut leur donner les moyens nécessaires pour s'acquitter du mandat que nous leur confions. Manifestement, entamer un second demi-siècle en étant handicapés par une crise financière paralysante n'est pas l'idéal. Nous croyons que tous les États Membres doivent payer leurs quotes-parts intégralement et à temps. En Inde, nous déployons des efforts considérables pour payer nos contributions rapidement et en totalité. De plus, ceux qui sont en retard doivent annoncer un plan de règlement. Sans cela, les initiatives de réforme financière en cours ne pourront progresser.

La cinquantième session de l'Assemblée générale est historique. C'est notre responsabilité de rajeunir les Nations Unies, de leur confier les tâches dont nous voulons qu'elles s'acquittent et de leur donner les moyens de le faire. Nous avons créé les Nations Unies parce que nous croyions que nous pourrions tous en profiter. Avec les jours sombres de la guerre froide et la friction entre le Nord et le Sud, nous semblons avoir perdu cette vision.

Depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, l'Inde s'est engagée à respecter et défendre les

principes et objectifs de la Charte. Au cours des 50 dernières années, nous avons joué un rôle important dans la tâche d'établissement de l'ordre du jour des Nations Unies, en prenant l'initiative quant à l'examen des questions décisives de décolonisation, de désarmement, des droits de l'homme, de l'environnement et autres. En cette occasion historique, nous proclamons notre attachement indéfectible aux efforts déployés par les Nations Unies pour tracer une nouvelle voie pour le bien collectif de l'humanité tout entière. Alors que nous essayons de le faire, je me souviens de l'allocution que Jawaharlal Nehru a prononcée à l'Assemblée générale, en novembre 1948, à Paris, dans laquelle il affirmait :

«Les buts en sont clairement exprimés; les buts que vous vous proposez vous-mêmes sont clairs également; et cependant, lorsque nous les examinons, nous nous perdons souvent, si j'ose m'exprimer ainsi, dans l'examen de problèmes plus petits qui nous détournent de notre principal objectif. Il semble parfois que notre but lui-même s'en trouve quelque peu obscurci.» (*Procès-verbaux des séances plénières, troisième session, Assemblée générale, 154e séance, p. 11*)

Nous devons veiller à écarter les questions moins importantes, à ne pas laisser l'objectif s'estomper et à aller ensemble de l'avant dans l'harmonie et au bénéfice de tous les peuples du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Chili, S. E. M. José Miguel Insulza, à qui je donne la parole.

M. Insulza (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies durant sa cinquantième session. Votre désignation pour présider cette session si importante constitue un témoignage de reconnaissance non seulement de vos capacités personnelles mais aussi du rôle important que votre pays joue sur la scène internationale.

Nous célébrons les 50 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies en exprimant nos espoirs renouvelés dans les buts et principes de l'Organisation, et nous réaffirmons l'engagement de notre pays à cet égard.

Les grands processus qui se déroulent dans le monde d'aujourd'hui transcendent les frontières nationales pour prendre racine dans le champ multilatéral. Pour la première

fois dans l'histoire de l'humanité, la solution des problèmes de paix et de sécurité des États et de leurs habitants ainsi que la protection de la personne, son bien-être et son environnement dépendent plus de la décision et de l'action collectives que de celles d'un pays en particulier. Notre système multilatéral a certainement encore des défauts et insuffisances majeurs, mais il n'y a pas d'autre organisme possédant la légitimité politique des Nations Unies pour faire face aux défis que nous connaissons à l'approche de ce nouveau millénaire.

Il est donc important, au cours de cette session de l'Assemblée générale, d'engager un large débat sur le fonctionnement de notre système en vue d'adapter ses objectifs aux nouvelles réalités et d'introduire des changements décisifs dans les structures de l'Organisation, qui avaient été conçues pour faire face aux défis d'un monde d'après guerre qui maintenant n'existe plus.

Mon pays aspire à occuper un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité en 1996 et 1997. Du haut de cette tribune, je tiens à remercier le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le soutien unanime qu'il nous accorde à cet égard, ainsi que les autres pays Membres de l'ONU pour l'appui qu'ils nous apporteront lors des élections qui doivent avoir lieu à la présente session de l'Assemblée générale.

Le Chili est en mesure d'assumer cette responsabilité et de contribuer à la recherche des consensus nécessaires au renforcement de l'Organisation et à l'amélioration de l'efficacité de ses décisions. Nous le ferons en nous appuyant sur nos principes de politique internationale et en cherchant toujours à prendre en compte les avis et intérêts de la région que nous souhaitons représenter.

Nous considérons que le premier objectif d'une politique de sécurité est de réduire l'insécurité de la communauté internationale dans son ensemble, de ses États membres et des personnes, familles et communautés dans lesquelles ils vivent. Contribuer à réduire ces insécurités constitue la tâche principale des Nations Unies.

Nous sommes confrontés aux effets combinés de la fin de la guerre froide et du processus de mondialisation croissant qui ont des conséquences positives dans les domaines politique et économique, mais qui, dans le même temps, nous mettent face à de nouvelles situations et incertitudes.

La peur de la destruction nucléaire qui aurait pu résulter de l'affrontement idéologique mondial entre les deux superpuissances s'est estompée, et le Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires (TNP) — dont le Chili est aujourd'hui partie — a été prorogé de façon illimitée.

Néanmoins, les puissances nucléaires et les pays aspirant à ce statut ne veulent toujours pas reconnaître que l'existence même des armes nucléaires capables de détruire l'humanité est une source d'insécurité pour nous tous. Il est illusoire de penser que les armes nucléaires confèrent une meilleure sécurité à l'État qui les possède. Ce qu'elles produisent inquiète vivement les autres nations et la population de l'État nucléaire du fait que la possibilité d'utilisation de ces armes, dans une escalade de folie, existe en fin de compte.

La reprise des essais nucléaires par certaines puissances montre leur indifférence à cet égard précisément du fait qu'à la suite de la récente Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un moratoire sur ces essais aurait dû être déclaré en vue de préparer un traité d'interdiction définitive des essais. Toutefois, la Chine et la France, pays pour lesquels nous avons respect et amitié, ont opté pour la poursuite de ces essais. Nous condamnons leur attitude que nous considérons comme infligeant un sérieux revers à la cause du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires, que nous avons tous décidé de défendre.

Pour le Chili, la décision de la France de reprendre ses essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa, dans l'océan Pacifique, est particulièrement préoccupante. En tant que pays faisant partie de la région du Pacifique et membre du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique, le Chili a catégoriquement condamné ces essais, et le Président Frei a fait connaître notre opinion au Président Chirac.

Nous sommes inquiets de voir la région du Pacifique Sud, dans laquelle le Chili a des intérêts vitaux, devenir une zone où il est considéré comme légitime de s'engager dans des activités inconcevables dans d'autres parties du monde. Nous voulons dire clairement notre volonté de travailler conjointement avec d'autres États de la région pour empêcher la prolifération, la mise en place, le transit et l'essai d'armes nucléaires et d'autres matières radioactives dans cette région et dans le monde entier.

D'autre part, nous apprécions l'attitude positive des puissances nucléaires qui ont déclaré et maintenu des moratoires unilatéraux. À l'instar d'autres pays, le Chili estime que l'Assemblée générale devrait se prononcer sur cette question en vue de promouvoir un moratoire immédiat sur tous les essais nucléaires, comme l'ont proposé les chefs

d'État du Groupe de Rio et les États parties aux Traités de Tlatelolco et Rarotonga, lors de leur récente réunion.

La fin de la guerre froide a donné naissance à une décolonisation idéologique réelle qui a ouvert la voie à une plus grande liberté et à une plus grande démocratie dans diverses régions du monde. Toutefois, l'espoir que ce changement conduirait à un monde plus pacifique a été trahi. Le nouveau désordre mondial a encouragé le développement de différences ethniques, religieuses, culturelles ou simplement de groupes. L'ex-Yougoslavie, le Rwanda et la Somalie nous rappellent que cette haine existe encore dans diverses parties du monde.

Les gens, avec raison, se tournent vers l'Organisation des Nations Unies en espérant que son poids politique et moral pourra aider à mettre fin aux atrocités. Tolérer la barbarie où que ce soit dans le monde affaiblit la fibre morale de tous les êtres humains. C'est une des grandes leçons de la guerre froide : après la défaite du fascisme, le monde a eu l'occasion d'élargir la démocratie et la liberté.

Néanmoins, les atteintes systématiques aux droits de l'homme pratiquées en toute impunité par certains alliés tactiques et qui ont caractérisé également l'Union soviétique et ses zones d'influence ont réduit la qualité éthique du monde hérité de la fin de la guerre froide. Ce qui nous effraie aujourd'hui était précisément, hier, promu ou accepté pour des «raisons d'État».

C'est pourquoi la promotion des droits de l'homme, la liberté et la démocratie ne peuvent être considérées comme une ingérence indue dans les affaires intérieures d'autrui. Nulle raison politique, culturelle, ethnique ou religieuse ne peut justifier une atteinte à la dignité humaine. Cette notion est à l'origine même du droit humanitaire international en formation et que le Chili considère comme un pilier essentiel de l'ordre mondial du XXIe siècle.

En outre, l'accent a récemment été mis sur la nécessité de promouvoir la sécurité des personnes. Les principaux facteurs qui entravent la sécurité sont le chômage, la faim, la pauvreté, la marginalisation, la criminalité et les discriminations pour des raisons de classe, de sexe, de religion, de culture ou d'ethnie. Les êtres humains exigent d'être intégrés au processus de développement qui offre des possibilités et demandent que le progrès commun soit réparti avec une plus grande égalité. De nos jours, les sociétés savent que le facteur social constitue leur principale source d'incertitudes.

L'économie mondiale reconnaît également ce fait. Comme l'a dit le Président Eduardo Frei :

«Aujourd'hui nous savons qu'il ne peut y avoir d'investissements stables dans des sociétés instables et que la sécurité ne peut s'épanouir dans un climat d'insécurité humaine. Au contraire, il devient de plus en plus évident qu'une des principales sources de croissance et de développement futur requiert, dans tous les pays, l'intégration des marginalisés au système de production globale en formation.»

Les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont réaffirmé ces vues lors du Sommet mondial sur le développement social en déclarant :

«Nous constatons que partout dans le monde se manifeste de diverses manières l'urgente nécessité de s'attaquer aux problèmes sociaux les plus graves, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, qui touchent tous les pays. Nous avons pour tâche de nous attaquer à la fois aux causes profondes des problèmes et à leurs conséquences déplorables, afin de réduire l'incertitude et l'insécurité qu'ils engendrent dans la vie des individus.» (*A/CONF.166/9, annexe I à la résolution 1, par. 2*)

Les processus de mondialisation et d'internationalisation actuellement en cours dans le monde ont fait surgir un nouvel ensemble de problèmes liés à la sécurité. Parmi eux, citons : l'influence corrosive de la production et de la consommation de stupéfiants et les effets de la corruption consécutive aux énormes masses d'argent que ce trafic engendre; la dégradation de l'environnement, de ses conséquences globales sur la couche d'ozone aux conséquences locales sur la santé des enfants et des personnes âgées; les grandes migrations internationales résultant de l'insécurité existant dans les pays d'origine; l'expansion du terrorisme international et l'augmentation des maladies transmissibles comme le sida.

Une conclusion s'impose immédiatement : seul le système multilatéral est en mesure de s'attaquer à cet ensemble interdépendant de problèmes. Les domaines d'action purement nationaux se réduisent, alors que la nécessité d'accords et de modalités de portée internationale devient chaque jour de plus en plus évidente.

Une autre conclusion importante est à tirer : pour faire face à cette pléiade de questions, il nous faut utiliser le système des Nations Unies dans son ensemble. Si nous voulons résoudre les problèmes de sécurité que connaissent les populations, tels que nous les avons décrits ici, ce n'est

pas seulement le Conseil de sécurité mais aussi l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les programmes et institutions spécialisés qui ont un rôle fondamental à jouer. Nous devons les investir d'une plus grande responsabilité en ces domaines.

À cet égard, je voudrais souligner les quelques orientations d'ordre général suivantes destinées à définir notre action au sein du Conseil de sécurité :

Premièrement, privilégier la diplomatie préventive et le règlement pacifique des différends conformément au Chapitre VI, afin de réduire le plus possible le recours à la force conformément au Chapitre VII de la Charte.

Deuxièmement, promouvoir des mesures de confiance et des solutions régionales fondées sur la capacité d'action des pays intéressés; l'option régionale peut se révéler efficace — comme cela a été démontré en Amérique latine — et doit précéder et compléter les activités du Conseil de sécurité.

Troisièmement, se préoccuper constamment des victimes des conflits dont traite le Conseil en privilégiant le plus possible le recours au droit humanitaire.

Quatrièmement, protéger, lorsque des sanctions doivent être appliquées, les intérêts et les besoins des secteurs les plus démunis de la société. Nous ne croyons pas en l'efficacité de sanctions unilatérales, ni en celles qui, en fin de compte, affectent uniquement les plus faibles.

Cinquièmement, promouvoir une plus grande transparence dans les procédures et décisions du Conseil, afin que les autres États Membres des Nations Unies, la société civile et l'opinion publique dans son ensemble soient en mesure d'exercer un contrôle démocratique sur ses activités. Mieux sera connue et comprise la complexité des questions dont s'occupe l'Organisation, plus important sera l'appui apporté à ses activités.

Sixièmement, veiller aux dépenses croissantes liées aux opérations de maintien de la paix en vue de les rationaliser et d'utiliser le plus efficacement possible les ressources disponibles.

Nous pensons que l'une des tâches primordiales de l'Organisation en vue d'instaurer une plus grande stabilité mondiale consiste à promouvoir la création progressive,

dans différentes parties du monde, de zones de paix et de coopération régionales, c'est-à-dire des régions géographiques définies par les participants eux-mêmes où s'appliqueraient des normes de coexistence convenues et le renforcement de la paix et de la sécurité.

Les Nations Unies ont déjà proclamé l'océan Indien et l'Atlantique Sud en tant que zones de paix. Les Traités de Tlatelolco et de Rarotonga poursuivent le même objectif dans le domaine des armes nucléaires en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans le Pacifique Sud. Nous devons tirer les grandes leçons des avantages et des limites de ces expériences.

Il est important de souligner que la fin de la guerre froide ôte tout contenu idéologique à la notion de zone de paix et permet de reconnaître son utilité pratique. Le Gouvernement du Chili considère que de nombreuses régions, y compris la nôtre, sont en mesure de progresser sur cette voie. Nous nous proposons de demander au Secrétaire général d'engager des consultations avec les gouvernements des États Membres des Nations Unies sur l'intérêt et les possibilités de promouvoir des zones de paix dans différentes régions du monde et d'en informer l'Assemblée générale l'an prochain.

Si nous souhaitons relever efficacement ces défis, nous devons améliorer la représentativité et l'efficacité de l'Organisation. L'Assemblée devra également examiner les aspects importants de la réforme du système dans ces deux directions.

Le Chili partage les vues de nombreux pays en ce qui concerne la nécessité de revoir la composition du Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif. Cette réforme suppose l'intégration en tant que nouveaux membres permanents de pays ayant acquis, au cours des 50 dernières années, plus de poids qu'il n'en avaient à la fin de la seconde guerre mondiale.

Mais les nouvelles réalités du système international ne concernent pas seulement le monde développé. D'autres régions ont accru leur influence dans un univers qui — bien que globalisé — est encore extrêmement hétérogène.

Face à ces réalités, et tout en maintenant sa capacité de prise de décisions rapides — ce qui implique une participation relativement restreinte —, le Conseil a besoin d'être élargi. Cela suppose une augmentation — mais réduite — du nombre de membres, et une plus grande souplesse qu'à l'heure actuelle, pour ce qui est des catégories de membres, tout en préservant l'équilibre géographique.

Depuis longtemps, nous partageons avec tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'opinion que toute augmentation du nombre des membres du Conseil doit entraîner une augmentation dans la représentation de notre région, qui, au cours des dernières décennies, a acquis une plus grande présence internationale et qui s'est toujours montrée disposée à assumer ses responsabilités dans le renforcement de la sécurité mondiale.

Néanmoins, la réforme nécessaire des Nations Unies va bien au-delà de son Conseil de sécurité. D'importantes réformes sont également en cours dans le domaine économique et social, grâce auxquelles il sera possible de parvenir à une plus grande efficacité dans l'exécution des grandes tâches d'élimination de la pauvreté : la protection des groupes les moins avancés de la société, la création d'emplois, la défense de l'environnement et le renforcement du libre-échange. À cet égard comme à d'autres égards, nous attendons également de cette Assemblée des initiatives pertinentes.

Enfin, la situation financière des Nations Unies nous préoccupe tous. Cela est dû en grande partie aux nombreuses tâches additionnelles dont l'Organisation a dû se charger dernièrement. Mais nous faisons nôtre l'idée que plutôt que d'augmenter indéfiniment les contributions, il faut entreprendre la tâche urgente de rationaliser les dépenses et de hiérarchiser nos activités de façon adéquate. Nous accordons énormément d'importance aux initiatives que le Secrétaire général a prises dans ce sens, et nous lui manifestons notre appui, sans réserve, dans les efforts qu'il déploie afin d'adapter notre Organisation aux réalités nouvelles.

L'Amérique latine a connu de profonds changements structurels au cours des 10 dernières années et s'est engagée sur la voie de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la réforme économique. Aujourd'hui, nous nous efforçons également de nous attaquer à tous les grands problèmes de la pauvreté et de l'inégalité qui nous touchent, ainsi que d'éliminer définitivement les fléaux du trafic des drogues et la corruption.

Le Chili, qui est partie intégrante de la communauté latino-américaine et des Caraïbes, est un pays qui connaît la paix sociale et le développement continu. Notre économie a connu des taux soutenus de croissance et notre pays a entrepris de consolider le processus démocratique et de parvenir à la justice et à l'égalité sociale.

En tant que pays ouvert au monde, nous avons manifesté notre volonté d'assumer pleinement les responsabilités internationales qui nous incombent dans la tâche commune

de réaliser la paix, la sécurité et le développement. Nous sommes convaincus que cette organisation, à la création de laquelle nous avons contribué il y a 50 ans, continuera d'être le principal véhicule multilatéral qui nous permettra de présenter nos propositions, d'apporter nos contributions et de réaliser nos rêves.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Benita Ferrero-Waldner, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République d'Autriche.

Mme Ferrero-Waldner (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec grand plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale durant laquelle nous célébrons la création des Nations Unies, il y a un demi-siècle. Nous sommes certains que votre vaste expérience d'homme d'État et d'érudit sera le garant du succès de cette session.

Je tiens à remercier votre éminent prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, des efforts inlassables qu'il a déployés afin de stimuler le processus de réforme dans notre organisation mondiale. Il mérite notre reconnaissance toute particulière.

L'Autriche, qui est membre de l'Union européenne depuis le 1er janvier 1995, approuve pleinement la déclaration très complète faite au nom de l'Union par S. E. M. Javier Solana Madariaga, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

Le Gouvernement fédéral autrichien est fermement attaché aux objectifs de la Charte des Nations Unies et aux travaux de l'Organisation. L'ONU a traditionnellement été une priorité de la politique étrangère autrichienne. Plus tard, cette année, le 14 décembre, l'Autriche célébrera le quarantième anniversaire de son admission à l'ONU.

En juin dernier, notre parlement a tenu une session commémorative à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco. À cette réunion, tous les partis politiques représentés au Parlement ont salué les réalisations des Nations Unies; ils ont exprimé leur reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie dans la quête de la paix, de la justice et du développement, et ils ont réaffirmé l'attachement de l'Autriche à une ONU forte et dynamique.

Le ferme attachement de l'Autriche à l'organisation mondiale est reflété dans le fait que Vienne est un des

sièges des Nations Unies. Le Gouvernement fédéral et la ville de Vienne apportent le maximum d'appui à l'ONU ainsi qu'aux institutions et aux programmes des Nations Unies dont les centres d'opération se trouvent dans notre capitale.

Plus de 36 000 Autrichiens ont servi en tant que «Casques bleus» dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, certains d'entre eux à des postes de commandement. Plus de 30 de nos compatriotes ont perdu la vie au service de la paix. Ce dévouement au maintien de la paix a amené le Gouvernement fédéral à organiser le Séminaire de Vienne sur le rétablissement de la paix et le maintien de la paix au siècle prochain, qui a été ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au mois de mars de cette année. Le rapport de cette conférence a été distribué ce matin.

Mon pays attache également une importance particulière au maintien de la paix civile et parraine un programme de formation très fructueux sur le maintien et la consolidation de la paix civile. Dans la ville de Schläining, ce programme prépare à leurs tâches difficiles des observateurs aux élections et des observateurs des droits de l'homme, ainsi que des responsables d'affaires humanitaires. Des propositions concrètes visant à améliorer les composantes civiles des missions sur le terrain des Nations Unies ont été formulées à la Conférence internationale pour la préparation du personnel civil aux missions des Nations Unies sur le terrain. En outre, l'Autriche déploie des efforts concertés pour appuyer les capacités des Nations Unies en matière de diplomatie préventive. Le Gouvernement autrichien donnera au Secrétaire général une liste des personnalités dont la vaste expérience sera mise à la disposition des Nations Unies.

Après la fin de la guerre froide, on a placé de nouveaux espoirs dans le Conseil de sécurité. L'ONU a pris des mesures décisives en réponse à l'agression militaire contre un État souverain, et a entrepris des missions de maintien de la paix à objectifs multiples pour régler plusieurs conflits de longue date.

En même temps, cependant, la communauté internationale et le Conseil de sécurité ont été appelés à traiter de situations radicalement nouvelles. L'ONU a dû répondre à ces nouveaux types de conflits avec ses instruments traditionnels : des missions de maintien de la paix ont été déployées pour maintenir une paix non existante. Comme nous le savons tous, les missions des Nations Unies en Somalie et en Bosnie-Herzégovine ont conduit à l'humiliation de l'Organisation et de la communauté internationale.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, il y a enfin un certain espoir réaliste qui donne à penser que la détermination renouvelée de l'ONU, conjuguée à l'appui décisif de l'OTAN, permettra d'aboutir à un règlement durable et — surtout — mettra fin au sort critique de millions de victimes innocentes, dont les citoyens de Sarajevo sont devenus le symbole. Mettre un terme au siège barbare de la capitale bosniaque, qui dure depuis le printemps de 1992, revêt une importance particulière.

L'Autriche appuie pleinement l'initiative que les États-Unis ont prise dans le cadre du Groupe de contact pour arriver à un accord de paix global garantissant l'existence et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine et la réintégration pacifique de la Slavonie orientale. Nous nous félicitons de l'Accord sur les principes fondamentaux obtenu à New York au début de la semaine; c'est un nouveau pas important sur la voie longue et difficile conduisant à la paix.

Nous restons profondément préoccupés par le sort de centaines de milliers de réfugiés. L'Autriche attache la plus haute importance aux droits des réfugiés et des personnes déplacées à regagner librement leurs foyers, tels qu'ils ont d'ores et déjà été proclamés par la Conférence de Londres d'août 1992.

De même, je voudrais souligner combien il est important, pour l'avenir de la région, que tous les crimes soient jugés et que les coupables soient punis. Et le tribunal pour les crimes de guerre mis en place à La Haye peut jouer un rôle crucial à cet égard.

Les efforts des troupes des Nations Unies et de leurs commandants, qui tous les jours risquent leur vie pour la cause de la paix, méritent notre admiration. Je voudrais aussi rendre hommage à la mémoire de trois des grands architectes de l'initiative de paix des États-Unis, victimes en août dernier du siège de Sarajevo.

Au cours du même mois, M. Tadeusz Mazowiecki, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, a démissionné en raison de ce qu'il a appelé l'absence de logique et de courage de la communauté internationale. Ses efforts inlassables pour dénoncer et prouver les crimes contre l'humanité commis durant la guerre lui ont valu notre plus grand respect. Nous nous félicitons que cette tâche importante se poursuive sous la direction éclairée de Mme Rehn.

Un règlement global doit nécessairement impliquer des solutions satisfaisantes pour les minorités, non seulement en

Croatie et en Bosnie-Herzégovine, mais aussi en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), au Kosovo, en Voïvodine et au Sandjak, plus particulièrement.

Une contribution bien coordonnée de la communauté internationale pour la reconstruction des zones dévastées et la reprise des activités économiques aiderait les perspectives de paix et son renforcement ultérieur.

L'Autriche estime en outre que les mesures régionales de contrôle des armements seraient un autre facteur décisif dans les efforts qui sont faits pour réaliser la paix. Il convient donc de les envisager dès que possible.

Au Moyen-Orient, des négociations longues et laborieuses ont permis une importante percée. Nous nous félicitons de la signature, hier, de l'accord entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur le transfert de l'autorité. C'est un pas important sur la voie conduisant à une paix définitive et à la coopération dans la région.

Aujourd'hui, ce ne sont plus essentiellement les attaques d'un pays contre la souveraineté d'un autre État qui constituent les principales menaces à la paix et à la sécurité. Nous sommes confrontés à des conflits qui ont leur origine dans les tensions ethniques, l'autoritarisme, le marasme économique et les mouvements migratoires. C'est dire que la paix et la sécurité sont menacées, non seulement par les violations du code de conduite entre États, mais de plus en plus souvent aussi par les violations des normes internationales des relations entre les citoyens et leurs gouvernements et entre les différents groupes au sein des pays. Les instruments dont nous disposons pour régler les conflits doivent être adaptés en fonction de ces circonstances nouvelles.

Dans cet effort, il convient de renforcer le mécanisme d'alerte rapide des Nations Unies. Plus vite les Nations Unies pourront tenter la médiation, plus leurs missions auront de chances de réussir. Un mécanisme d'alerte rapide serait un très bon investissement car le nombre de cas où la diplomatie préventive peut-être utilisée avec succès s'en trouverait multiplié, ce qui éviterait du même coup de recourir au maintien de la paix militaire.

Nous devons aussi nous efforcer de faire en sorte que les Nations Unies soient mieux à même d'aider les États Membres dans leurs efforts pour améliorer leurs institutions démocratiques, y compris l'organisation d'élections libres et régulières, le plein respect des droits de la personne humaine, des droits des minorités et des libertés fondamentales, le renforcement de la primauté du droit, la promotion de la participation populaire, la responsabilité des gouvernements,

et le développement d'une société civile prospère. En outre, il convient de rendre les Nations Unies mieux à même de faire face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, comme celles que posent le crime organisé et le trafic illicite des stupéfiants.

L'Autriche a toujours été fermement attachée au désarmement, au contrôle des armements et à la non-prolifération. Nous espérons que la prorogation illimitée, décidée au début de cette année, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entraînera d'autres mesures fondamentales de désarmement, et plus particulièrement la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous comptons que les négociations sur le traité s'achèveront l'an prochain et que la décision prise par une ou plusieurs puissances nucléaires d'effectuer d'autres essais d'armes nucléaires — décision qui continue à susciter de vives préoccupations en Autriche — ne retardera pas la conclusion des négociations.

À cet égard, je voudrais renouveler l'invitation du Gouvernement fédéral autrichien pour que l'on installe à Vienne la future organisation du traité d'interdiction complète des essais, et dire combien nous sommes reconnaissants du large appui qu'a déjà reçu et que continue de recevoir cette proposition.

Pendant de nombreuses années, l'ordre du jour des droits de l'homme a été dominé par la quête de normes internationales, qui devait conduire à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue récemment à Beijing, a réaffirmé avec force le rôle primordial de ces documents dans le combat pour les droits de l'homme et l'importance particulière qu'ils revêtent pour les droits fondamentaux des femmes. Aujourd'hui, nous devons nous attacher à mettre en oeuvre ces normes. Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour nous acquitter envers nos propres populations des obligations internationales qui nous incombent en matière de droits de l'homme; nous devons prendre résolument position contre les violations des droits de l'homme, où qu'elles soient commises; et nous devons aider les gouvernements à s'engager véritablement à améliorer la situation des droits de l'homme dans leurs pays.

La question de plus en plus pressante des droits des minorités doit faire partie intégrante de cet ordre du jour. À cet égard, je dois dire que l'Autriche et l'Italie ont retenu la solution de l'autonomie concernant la minorité autrichienne du Sud du Tyrol, en Italie. Cette solution, dont pourrait

s'inspirer d'autres minorités, continue d'évoluer de façon dynamique et positive.

Pour mener à bien notre ordre du jour des droits de l'homme, nous devons veiller, sous la direction du Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, à mieux intégrer les programmes des Nations Unies en matière de droits de l'homme dans les activités de l'ONU. Inspirons-nous des leçons tirées et de l'expérience acquise au sein du système des Nations Unies pour améliorer le mécanisme de surveillance des droits de l'homme sur le terrain. Nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire de renforcer le programme d'assistance technique des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et le programme de coopération technique pour la prévention du crime et la justice pénale.

L'Autriche se félicite également des grands efforts déployés par le système des Nations Unies pour faire face aux crises humanitaires. En tant que pays qui a accueilli des réfugiés bosniaques — dont le nombre représente approximativement 1 % de la population totale autrichienne —, l'Autriche est particulièrement consciente des dimensions humaines du problème des réfugiés. L'acheminement de l'aide humanitaire, notamment sur les lieux de catastrophes majeures provoquées par l'homme, est devenu un défi important à relever. Le bien-être de millions de personnes, que ce soit au Rwanda, en Somalie ou en Bosnie-Herzégovine, dépend de cette assistance et du travail auquel se consacrent avec dévouement de nombreux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et le Département des affaires humanitaires. De nombreuses personnes doivent leur survie aux activités de ces organisations. Par ses contributions à l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), l'Autriche contribue à l'appui qu'apporte aux programmes humanitaires multilatéraux leur plus grand donateur, l'Union européenne. Mon gouvernement fera tout son possible pour renforcer les contributions directes de l'Autriche aux programmes des Nations Unies dans le cadre du «partage du fardeau» dans le domaine de l'aide humanitaire multilatérale.

L'adaptation des structures institutionnelles des Nations Unies à la réalité d'aujourd'hui nécessite également une réforme du Conseil de sécurité. Celui-ci doit être élargi par l'admission parmi ses membres des puissances dont l'influence internationale s'est accrue ces 50 dernières années. Cependant, tout élargissement du Conseil ne doit compromettre ni son efficacité ni la possibilité pour des pays plus petits d'y être représentés.

Au cours de nos débats intensifs sur la composition et les procédures du Conseil, nous ne devons pas perdre de vue sa fonction principale. Les résolutions du Conseil de sécurité ne sont efficaces que si elles acquièrent une importance politique en dehors de ce bâtiment et si les parties au conflit les respectent. Si l'on veut que les résolutions du Conseil de sécurité facilitent les solutions politiques des crises internationales, elles doivent traduire la volonté politique des États Membres de les mettre en oeuvre.

L'Autriche se félicite des efforts de réforme entrepris par le Secrétaire général en matière de gestion de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que ces initiatives se poursuivront. Nous sommes heureux de constater que le Bureau des services de contrôle interne est devenu opérationnel. Nous appuyons la consolidation de ce Bureau afin de renforcer encore davantage les mécanismes de contrôle stricts, et de confirmer ainsi aux États Membres que l'Organisation est gérée de façon efficace.

Surtout, l'ONU doit être une organisation dans laquelle la recherche de solutions aux problèmes sur toutes les questions est étroitement suivie de façon intégrée. La coordination et la coopération entre les organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent être accrues.

Dans sa cinquantième année, l'Organisation des Nations Unies traverse une crise financière chronique qui doit être conjurée d'urgence. Une réforme exhaustive opérée en profondeur est indispensable. Les États Membres doivent verser leurs contributions en totalité, à temps et sans conditions.

Sous la coprésidence de l'Autriche, le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies a préparé le terrain pour la conclusion d'un accord sur des mesures de réformes générales. Une solution à la crise financière devra être fondée sur la reconnaissance renouvelée de la responsabilité particulière qui incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que sur un barème des quotes-parts reflétant les réalités économiques actuelles.

À l'avenir, le système des Nations Unies aura besoin de mécanismes de financement additionnels pour le financement des priorités mondiales. Un certain nombre de propositions ont déjà été faites, dont la facturation de frais minimums sur les transactions de change et des retenues à

effectuer s'agissant des dépenses de voyages aériens internationaux. On a fait valoir que toutes ces propositions nécessitaient un examen détaillé par les organes compétents. L'Autriche propose donc que l'Assemblée générale décide de faire réaliser une étude globale par les différentes composantes du système des Nations Unies en collaboration avec des experts de l'extérieur afin de faire progresser la discussion internationale sur les prélèvements ou taxations à opérer sur des transactions internationales de ce type.

Les négociations sur la question cruciale de la réforme sont en cours. La réforme n'est possible que si les États Membres respectent véritablement les engagements qu'ils ont pris à l'égard de l'Organisation, qui est, et reste, la seule instance habilitée à traiter de questions mondiales. Profitons de cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale pour nous engager à procéder à des réformes décisives afin que notre Organisation soit à même de relever les défis du siècle prochain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais annoncer que la liste des orateurs pour la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui aura lieu les jeudi et vendredi 26 et 27 octobre 1995, est maintenant ouverte. Je prie les représentants qui souhaitent participer aux séances consacrées à ce thème d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs aussi rapidement que possible afin que nous puissions organiser au mieux ces séances.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. Mme Susanna Agnelli.

Mme Agnelli (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, vous-même et votre pays, le Portugal, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale durant sa cinquantième session. En outre, je tiens à remercier votre éminent prédécesseur, S. E. M. Amara Essy.

L'Italie appuie pleinement la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne en sa qualité de Président de l'Union européenne et souhaite ajouter les observations suivantes.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous donne l'occasion de réfléchir à ses réalisations passées et à son rôle futur. Le défi fondamental pour l'ONU a toujours été le maintien de la paix et de la sécurité internationales, auquel l'Italie a contribué en participant à plusieurs opérations de maintien de la paix, au cours desquelles certains de nos jeunes gens ont perdu la vie. Notre

expérience nous a convaincus que l'ONU devrait étendre son rôle dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. L'activité qui a suscité le plus de controverses ces dernières années, l'imposition de la paix, doit se dérouler sous mandat du Conseil de sécurité, mais le Conseil peut déléguer ces opérations à des coalitions d'États ou à des accords régionaux pour tirer ainsi parti de leur précieuse compétence militaire, en particulier dans les domaines du commandement et du contrôle, et économiser ainsi les ressources des Nations Unies.

La responsabilité des opérations de maintien de la paix doit être partagée par la communauté internationale dans son ensemble; par conséquent, ces opérations devraient être financées par des contributions mises en recouvrement plutôt que par des contributions volontaires, qui seraient calculées sur la base d'un consensus et conformément aux engagements internationaux.

Dans l'ex-Yougoslavie, nous nous sommes félicités de l'initiative diplomatique prise par le Gouvernement des États-Unis et l'avons constamment appuyée. Nous espérons sincèrement qu'elle marquera un tournant dans la crise.

La reprise de l'activité diplomatique a, jusqu'à présent, permis d'obtenir des résultats importants : l'accord de Genève, conclu le 8 septembre, sur les principes de base d'un règlement en Bosnie, le Cadre pour la cessation des hostilités dans la zone d'exclusion de Sarajevo, signé par les Serbes de Bosnie à Belgrade le 14 septembre, et la déclaration commune du 26 septembre. Pour la première fois en trois ans, il semble y avoir de véritables perspectives de paix stable et viable en Bosnie et nous ne pouvons laisser cette occasion nous échapper. Il est essentiel que l'Europe, les États-Unis et la Russie oeuvrent ensemble pour que puissent être surmontées les difficultés qui persistent encore sur la voie d'un cessez-le-feu général et d'un accord de paix. Nous lançons un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles se rendent à la table des négociations, montrent leur bonne foi et résistent à la tentation d'avoir recours à des activités militaires pour gagner des avantages politiques.

Nous devrions également nous préparer bien à l'avance à la reconstruction et au redressement de l'ex-Yougoslavie en mettant au point une démarche qui réaffirme le respect des droits de la personne et des droits des minorités et encourage la coexistence civile et culturelle, le développement et le bien-être dans toute la région.

Au Moyen-Orient et dans la région méditerranéenne, l'Italie salue la détermination et le courage dont ont fait preuve le Premier Ministre Rabin, le Ministre des affaires

étrangères Peres et le Président Arafat qui sont parvenus hier à un accord sur la deuxième phase de l'autonomie. Tous les efforts devraient être faits pour le mettre en oeuvre, en commençant par la prompte tenue d'élections démocratiques dans les territoires palestiniens. L'Italie maintient son engagement à offrir un appui économique au peuple palestinien.

D'autres situations au Moyen-Orient, en revanche, provoquent tension et instabilité. Nous devons contribuer, par la présentation d'idées et d'initiatives, aux efforts déployés en vue de désamorcer les tensions et d'encourager le dialogue entre les forces opposées, sauf celles qui prônent la violence dans leur programme ou leur politique. En outre, l'Italie compte que les pays qui se sont isolés eux-mêmes engageront un dialogue constructif avec la communauté internationale.

Il est extrêmement urgent qu'une conférence internationale se tienne dans la région des Grands Lacs sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, dont l'objectif serait d'encourager le processus de réconciliation nationale et d'accélérer le rapatriement de millions de réfugiés qui vivent encore dans des camps.

Nous avons toutefois également été témoins de faits positifs en Afrique, comme les événements historiques de 1994 en Afrique du Sud, la reconstruction en cours au Mozambique, les accords qui ont mis un terme au conflit sanglant en Angola, et les événements politiques et constitutionnels en Éthiopie. L'engagement de mon pays ne s'est pas limité à la participation de son personnel militaire au Mozambique. Nous avons répondu favorablement à la demande du Secrétaire général d'envoi en Angola de conseillers militaires pour former le personnel chargé du déminage.

L'Amérique latine a réalisé des progrès sensibles dans les domaines de la réaffirmation des lois démocratiques et du respect des droits de l'homme. L'Italie, qui appuie le processus de paix au Guatemala, a envoyé un contingent à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme au Guatemala, comme elle l'a fait pour l'opération de maintien de la paix en El Salvador.

Le continent asiatique nous apprend la leçon du réalisme, du travail et de l'investissement dans les ressources humaines. Sa force croissante et son succès économique l'ont porté à l'avant-scène de la communauté des nations.

L'Italie participera activement au nouveau Groupe de travail chargé de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, en accordant une attention particulière aux secteurs économique et social, qui nécessitent amélioration et ratio-

nalisation. Tout en procédant avec détermination, nous devons éviter de prendre des décisions hâtives dans les domaines où la prudence et la diligence sont de rigueur. Nous devons axer nos efforts sur l'obtention de résultats et sur l'efficacité plutôt que sur des échéances symboliques et artificiellement imposées. Cela vaut non seulement pour les secteurs économique et social, mais également pour la réforme du Conseil de sécurité, qui fait déjà l'objet d'une proposition détaillée de l'Italie qui s'inspire des principes de la démocratie, d'une répartition géographique équitable et de l'efficacité. Cette proposition vise à concilier les aspirations et les intérêts du plus grand nombre possible de pays. Notre objectif est d'avoir un Conseil de sécurité comptant un nombre accru de membres non permanents qui pourraient exprimer les sentiments et la volonté politique de la communauté internationale dans son ensemble. Seul un Conseil véritablement représentatif de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et étroitement lié à l'Assemblée générale pourra faire de cet objectif une réalité.

Cependant, si la crise financière de l'ONU n'est pas résolue, les problèmes budgétaires pourraient faire déraiser toutes propositions de réforme et conduire tout le système à la faillite. À l'instar du Président du Conseil de l'Union européenne, le Secrétaire général a répété maintes fois cet argument. Lors de l'examen du barème des quotes-parts, l'Italie espère que les États Membres approuveront ces réformes, qui sont tellement nécessaires, confirmant ainsi, sans le moindre doute, leur volonté d'honorer pleinement et promptement leurs obligations financières.

Dans certains secteurs d'armements de destruction massive, des limitations importantes ont été convenues et mises en oeuvre. Comme nous l'avons appris récemment, les armes biologiques, qui sont parmi les plus terribles que connaisse l'homme, existent toujours. Nous souhaitons que l'interdiction des armes biologiques soit appuyée par un système efficace de vérification.

En ce qui concerne les armes nucléaires, la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ouvre la voie vers la réalisation de nouveaux objectifs dans le domaine du désarmement. L'objectif principal est de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'ici à 1996. Il est impératif que nous aboutissions à une interdiction réelle de tous les essais nucléaires, et mon pays fera sa part pour que cela devienne une réalité.

L'Agenda pour le développement devrait être achevé d'ici à la fin de la présente session. L'Agenda doit refléter les conclusions et les engagements pris dans une série de conférences mondiales sur les grandes questions sociales de notre

époque, série qui s'achèvera avec la Conférence mondiale sur l'alimentation, qui sera accueillie par l'Italie à l'automne de 1996.

La croissance de l'économie et de l'emploi est fondamentale pour la stabilité politique internationale dans cette ère d'interdépendance. Une méthode efficace de coordination entre le système des Nations Unies et les institutions financières de Bretton Woods devrait être mise au point. Le commerce multilatéral et le libre courant des investissements pourraient favoriser l'extension du développement durable et équitable. En ce qui concerne le problème persistant de la dette des pays en développement, l'Italie se classe au deuxième rang des pays créanciers qui cherchent à réduire la dette extérieure de pays qui connaissent de graves difficultés économiques.

Le Gouvernement italien se félicite du travail du Comité spécial pour la mise en place d'un tribunal pénal international et du projet de statut du tribunal préparé par la Commission du droit international. Il importe de noter que ce projet n'inclut pas explicitement la peine de mort parmi les sentences qui pourraient être rendues, conformément à la position que l'Italie a défendue dans cette salle. Mon pays espère que le débat en Sixième Commission jettera les bases de l'organisation d'une conférence diplomatique en 1996 ou 1997, que l'Italie a proposé d'accueillir, pour adopter le statut du tribunal.

Le Gouvernement italien estime que l'Organisation des Nations Unies devrait redoubler d'efforts, comme devraient également le faire ses institutions spécialisées et les institutions financières internationales, pour acheminer plus de ressources vers les activités centrées sur la personne humaine. La démocratie et le respect des droits de l'homme doivent devenir le fondement de nos efforts visant à édifier un avenir meilleur pour nos enfants.

La séance est levée à 13 h 10.